



GÉNÉALOGIE

JURASSIENNE

No 100 Informations généalogiques janvier 2019

Bulletin du Cercle généalogique de l'ancien Évêché de Bâle

3 ANS



Vue de l'Abbaye de Bellelay et ses dépendances

Elle fut fondée en 1136 et confirmée six ans plus tard par le pape Innocent II

Collection AAEB (FK portefeuille 64)

au sommaire de ce numéro

Histoire

Passage des registres paroissiaux
aux registres d'état civil **05**

Patronyme

Les PETIGNAT d'Alle
une seule origine **24**

Politique et religion

Heurts et malheurs du
curé Greppin **29**

30 ans et... ?

C'est le 29 juin 1989 que 34 personnes réunies au restaurant du Midi, à Delémont, fondent le cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle.

Le cercle a su au cours de ces trois décennies trouver sa place. De cette trentaine de personnes à sa création, il est maintenant fort de 230 membres.

Alors bien sûr nous pouvons être fiers de ce que les membres ont réalisé. Les relevés s'enrichissent chaque année de quelques milliers d'actes. Les réunions et les bulletins ont trouvé leur rythme de croisière.

Mais cela ne doit pas nous cacher les défis futurs. Dans son éditorial après le 25^{ème} anniversaire, François Kohler tirait les conclusions suivantes :

« Il ne s'agit pas pour le CGAEB de se reposer sur ses lauriers. Lors d'une interview, la première question de la journaliste de Radio Fréquence Jura au président concernait non pas l'activité du CGAEB au cours du quart de siècle écoulé, mais son avenir.

Le CGAEB doit continuer les tâches qu'il s'est données pour réaliser ces objectifs : réunions trimestrielles, parution régulière du bulletin, service des questions et réponses, relevés systématiques des registres paroissiaux et d'état civil.

Pour assurer la continuité de son action, le CGAEB doit pouvoir compter sur l'engagement de ses membres.

Une partie a déjà participé et participe encore aux diverses activités. Mais plus nombreux seront les membres à mettre la main à la pâte, mieux le CGAEB pourra remplir sa mission.

Dans un avenir proche, le CGAEB doit résoudre trois problèmes :

1. Le renouvellement du Bureau, éventuellement son élargissement.

2. La présentation de travaux par des membres pour les prochaines réunions de 2015.

3. Une participation plus grande des membres à la rédaction du bulletin ».

... et cinq ans plus tard je peux dire que cela n'a pas changé. Les défis sont les mêmes, et peut-être même plus pressants.

A l'heure de l'électronique où tout va si vite, le cercle se doit maintenant d'accélérer son tournant informatique et trouver des membres prêts à l'aider dans cette tâche. Il s'agit de ne pas perdre et surtout de renforcer tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans ce domaine. Ce sera le travail de cette année.

Le pourcentage de membres à l'extérieur de ce qui était l'ancien Evêché de Bâle augmente sans cesse. L'informatique prend donc de plus en plus de place pour garder des contacts amicaux et nombreux.

Et maintenant, profitons de fêter cet anniversaire tous ensemble lors des différentes manifestations organisées cette année.

... et que la fête soit belle !

Joël Etique

sommaire

2 **30 ans et... ?**
par Joël Etique

3 **Fondation du Cercle**
par Joël Etique

5 **Passage des registres paroissiaux aux registres d'état civil**
par François Rais

9 **Les origines fribourgeoises de Barack Obama**
par Robin Moschard

11 **Porrentruy - Allée des Soupirs**
par Joël Etique

15 **Le parcours d'un enfant de Delémont**
Par E. Walther, M-C. Mouche

17 **Anselme I Marchal-Chatelain**
par Robin Moschard

22 **Une tombe qui intrigue...**
Par C. Boissenin, M-C. Mouche

24 **Les PETIGNAT d'Alle**
Par Marie-Eve Petignat-Mamie

29 **Heurts et malheurs du curé Greppin**
Par Marie Angèle Lovis

32 **La page du Musée de l'Hôtel-Dieu**

34 **La page des AAEB**

38 **La page du Musée jurassien**

40 **La page des archives du Canton du Jura**

45 **Anecdote et poésie**
Le Kim de Courtemaîche

46 **Questions / réponses**

47 **Cotisations / Invitation à l'assemblée générale**

Adresse : Cercle généalogique de l'Ancien Evêché de Bâle, c/o Joël ETIQUE, rue du Contre 3a, CH-2823 Courcelon, Tél. : 032 422 72 46 ; courriel : joel.etique@cgaeb-jura.ch

Président : Joël ETIQUE, rue du Contre 3a, 2823 Courcelon.
Vice-présidente : Marie-Eve PETIGNAT-MAMIE, rue du Millieu 3, 2942 Alle. Secrétaire : Françoise THEURILLAT-OEUVRAY, Fin du Pertuis 12a, 2605 Sonceboz. Trésorière : Marie-Thérèse KOHLER, avenue de la Gare 41, 2800 Delémont. ExpoActes : François RAIS, rue Jean-Prévôt 25, 2800 Delémont. Bulletin : Françoise ROBILIO-CHOCHARD, Rte des Arsenaux 24, 1700 Fribourg. Assesseurs : Marie-Claire MOUCHE, Grands-Champs 10, 2900 Porrentruy. René VERMOT-DESROCHES, F 25490 Dampierre-Les-Bois.

Cotisations : Membres domiciliés en Suisse : CHF 40.- / Membres domiciliés à l'étranger : CHF 45.-
La cotisation donne accès aux bulletins et informations ainsi qu'aux actes des registres paroissiaux sur internet

CCP : 25-14919-3 / IBAN CH93 0630 0016 3224 8400 7
Banque Valiant SA, CH 2800 Delémont

On peut obtenir des exemplaires de ce bulletin au prix de Fr. 6.- (Fr. 4.- pour les membres)

Quelques documents de la fondation du Cercle

Quelques documents qui montrent les différentes phases du lancement d'un cercle généalogique dans la région jurassienne.



En cette année jubilaire, ayons une pensée émue pour les fondateurs ; Jean Philippe Gobat, Gervais von Gunten, François Kohler et Marthe Perrin, aujourd'hui disparus. Sans eux, nous ne serions pas là pour fêter.

Facsimilé du procès-verbal de la séance constitutive du 19 juin 1989

Constitution du Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle

Réunies à l'initiative de Jean-Philippe Gobat de Moutier, Gervais von Gunten de Bienne et François Kohler de Delémont, une trentaine de personnes ont décidé mercredi dernier de fonder le «Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle». Cette association a pour objectif de réunir toutes les personnes domiciliées dans le canton du Jura, le Jura bernois et à Bienne et qui sont intéressées par les recherches généalogiques, quelles que soient les origines des familles qu'elles étudient. Le cercle est aussi ouvert à toute personne concernée par l'étude des familles de l'ancien Evêché de Bâle.

Les statuts adoptés par l'assemblée définissent les objectifs du Cercle généalogique que l'on peut résumer par un seul mot: l'entraide. Il s'agit avant tout de faciliter la tâche des membres par un échange mutuel d'informations sur leurs travaux et les problèmes de recherches. Les séances périodiques, en principe quatre par années, seront consacrées à la présentation de travaux, la mise à jour de la bibliographie et de l'état des travaux, la connaissance des méthodes et des instruments de recherches. L'assemblée a également décidé l'adhésion du cercle à la Société suisse d'études généalogiques, dont la vice-présidente Mme Heidi Renaud de Neuchâtel a exprimé la satisfaction de voir se créer une nouvelle section romande. La nomination d'un bureau de cinq membres, la fixation d'une cotisation annuelle de 20 francs et la discussion sur le programme d'activité ont conclu la partie administrative de la soirée.

Les participants eurent ensuite le privilège d'entendre une brève mais captivante communication de Jean-Philippe Gobat intitulée: « Une famille ancestrale jurassienne: les Schaffter de la Montagne de Moutier». Qu'ils soient de Moutier, Soulce, Courtételle, Delémont ou Metzleren, tous les Schaffter sont les descendants de Laurent et Jean, deux frères originaires du pays de Gessenoy(Saenen) venus s'établir dans l'Evêché de Bâle au XVIIe siècle. Plus nombreux qu'ils ne le croient sont les Jurassiens, de part et d'autre de la Roche Saint-Jean, qui - par des filiations masculines ou féminines, ont un peu de sang Schaffter! L'histoire des familles - quelles soient jurassiennes ou autres - transcende les frontières. En ce sens, la recherche généalogique est fondamentalement antiraciste.

Retrouver ses racines

Constitution d'un cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle

En avril dernier, une vingtaine de personnes de Bienne, Moutier, Delémont et d'Ajoie, passionnées par les recherches généalogiques, ont décidé de créer un cercle généalogique qui se réunirait périodiquement, soit à Moutier, soit à Delémont, pour un échange mutuel d'informations sur leurs travaux et les problèmes de recherches. Toutes les personnes qui s'intéressent à la généalogie, en particulier à l'étude des familles de l'ancien Evêché de Bâle, sont cordialement invitées à participer

aux travaux de ce cercle dont l'assemblée constitutive aura lieu le mercredi 21 juin, à 19 h 30, à l'Hôtel du Midi, à Delémont (en face de la gare).

La partie administrative sera suivie d'une communication de Jean-Philippe Gobat, de Moutier, intitulée: «Une famille ancestrale jurassienne, les Schaffter, de la Montagne-de-Moutier».

On peut s'inscrire ou se renseigner auprès de Jean-Philippe Gobat, rue de la Condémine 50, 2740 Moutier (☎ 032 93 60 74). (démo)

Article paru dans le **Démocrate** du 17 juin 1989

Facsimilé de l'invitation à la séance constitutive du 19 juin 1989

Madame, Monsieur,

Le 28 mars dernier, nous avons adressé aux personnes qui avaient suivi les cours d'introduction à la généalogie de Bienne, Moutier et Delémont une invitation à une rencontre. Alors qu'une quinzaine de personnes, retenues par d'autres obligations ce jour-là, manifestaient un intérêt évident pour cette démarche, une douzaine de personnes se sont retrouvées à Moutier le samedi 15 avril. Elles ont décidé de créer un groupe qui se réunirait périodiquement, soit à Moutier, soit à Delémont, pour un échange mutuel des travaux et des problèmes de recherches. Mme Marthe Perrin et MM. Jean-Philippe Gobat, Gervais von Gunten et François Kohler ont été chargés de mettre sur pied l'assemblée constitutive d'un cercle généalogique.

Par la présente, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée constitutive d'un Cercle d'études généalogiques,

le mercredi 21 juin 1989, à 19 h 30,

Hôtel du Midi, à Delémont (en face de la gare)

Ordre du jour:

1. Ouverture et présentation
2. Adoption des statuts
3. Désignation du bureau
4. Affiliation à la Société Suisse d'Etudes Généalogiques (SSEG)
5. Fixation du montant des cotisations
6. Programme d'activité
7. Divers

Après la séance administrative, communication de Jean-Philippe Gobat:

**Une famille ancestrale jurassienne:
les Schaffter de la Montagne de Moutier**

Vous trouverez ci-joint un projet de statuts et un bulletin-réponse.

Espérant vous voir nombreux à cette réunion, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

J.-Ph. Gobat G. von Gunten F. Kohler M. Perrin

Histoire de famille

Constitution du Cercle généalogique de l'ancien évêché de Bâle

Réunies à l'initiative de Jean-Philippe Gobat, de Moutier, Gervais von Gunten, de Bienne, et François Kohler, de Delémont, une trentaine de personnes ont décidé dernièrement de fonder le Cercle généalogique de l'ancien évêché de Bâle. Cette association a pour objectif de réunir toutes les personnes domiciliées dans le canton du Jura, le Jura-Sud et à Bienne et qui sont intéressées par les recherches généalogiques, quelles que soient les origines des familles qu'elles étudient. Le cercle est aussi ouvert à toute personne concernée par l'étude des familles de l'ancien évêché de Bâle.

Les statuts adoptés par l'assemblée définissent les objectifs du cercle généalogique que l'on peut résumer par un seul mot: l'entraide. Il s'agit avant tout de faciliter la tâche des membres par un échange mutuel d'informations sur leurs travaux et les problèmes de recherches. Les séances périodiques, en principe quatre par années, seront consacrées à la présentation de travaux, la mise à jour de la bibliographie et de l'état des travaux, la connaissance des méthodes et des instruments de recherches. L'assemblée a éga-

lement décidé l'adhésion du cercle à la Société suisse d'études généalogiques, dont la vice-présidente, Heidi Renaud, de Neuchâtel, a exprimé la satisfaction de voir se créer une nouvelle section romande. La nomination d'un bureau de cinq membres, la fixation d'une cotisation annuelle de 20 fr. et la discussion sur le programme d'activité ont conclu la partie administrative de la soirée.

Une sacrée famille: les Schaffter

Les participants eurent ensuite le privilège d'entendre une brève mais captivante communication de Jean-Philippe Gobat intitulée: «Une famille ancestrale jurassienne: les Schaffter, de la Montagne-de-Moutier». Qu'ils soient de Moutier, Soulece, Courtételle, Delémont ou Metzleren, tous les Schaffter sont les descendants de Laurent et Jean, deux frères originaires du pays de Gessenay (Saanen) venus s'établir dans l'évêché de Bâle au XVI^e siècle. Plus nombreux qu'ils ne le croient sont les Jurassiens, de part et d'autre de la Roche-Saint-Jean, qui – par des filiations masculines ou féminines – ont un peu de sang Schaffter! L'histoire des familles – quelles soient jurassiennes ou autres – transcende les frontières. En ce sens, la recherche généalogique est fondamentalement antiraciste. (démonstration)

Article paru dans le **Démocrate** du 3 juillet 1989

Quelques phrases des discussions soutenues lors de l'assemblée constitutive

Pourquoi "de l'ancien Evêché de Bâle" ? Il n'existe plus.

Je verrais par exemple :
 - Cercle généalogique jurassien
 - Cercle jurassien de généalogie
 - Cercle d'entraide généalogique jurassien (ou du Jura)

Pourquoi a-t-on peur de l'étiquette jurassienne ?

A-t-on peur de choquer ? ou de voir s'aliéner les Jurassiens du Sud ?

Les Jurassiens "bernois" ne sont-ils pas des Jurassiens tout courts ?

Pourquoi quatre séances annuelles, cela ne tiendra pas ?

Attention aux enthousiastes du début. N'oubliez pas qu'il s'agit de durer

30 ans plus tard certaines prêtent à sourire heureusement 😊

Assemblée constitutive Cercle généalogique

NOM	PRENOM	LOCALITE
✓ 1. Kohler	François	DELEMONT
✓ 2. Gobat	Jean-Philippe	MOUTIER
✓ 3. Renaud	Heidi Renaud	St-Jean
✓ 4. Briemann	Marguerite	Porrentruy
✓ 5. Bann	Jeanne	Delémont
✓ 6. Nicolet	Dora	Bienne
✓ 7. Jaquet	Roger	Bienne
✓ 8. Monnin	Marc	Develier
✓ 9. Gimrolin	Jaqueline	Courtrive
✓ 10. Hebertz	Jean	Frères
✓ 11. de DIESBACH-BELLEROCHÉ	Benoît	Fribourg
✓ 12. Flückiger	Roger	Cornol
✓ 13. Rais	Jean-Louis	Delémont
✓ 14. Ackermann	Hubert	Pleigne
✓ 15. FROUDEVANX	Philippe	PORRENTRUY
✓ 16. Rauder	Raymond	Conrol
✓ 17. Gobat	Nadine	Dattcourt
✓ 18. Fleury	François	Newelien
✓ 17. Bueche	Valéry	Cour.
✓ 20. Longe'	Elisane	Delémont
✓ 21. Fehlemau	Jeanne	Deleimont
✓ 22. Schaffter	William	Belprahon
✓ 23. Bouverat-Richoz	Andrienne	Villars-les-Bains
✓ 24. Sutterlet	François	Fontenelle
✓ 25. Jaucourt	Blou	Courroux
✓ 26. IRMINGER	André	SOULCE
✓ 27. JULLERAT	Charles	Alle
✓ 28. Miraud	Roland	Grandval
✓ 29. Léchat	Jean-Claude	Orvin
✓ 30. HOFSTETTER	Jean-Marie	Courtedoux
✓ 31. Lachat	Leo	Tully
✓ 32. Lachat	Tierre	Sastecourt
✓ 33. Brunner	Gervais	Bienne
✓ 34. Rais	François	Delémont
35. Ahle' Pirepy	[ne veut pas donner nom]	
36.		
37.		
38.		
39.		
40.		

Joël Etique

Passage des registres paroissiaux aux registres d'état civil en 1873 et 1876.

Introduction

En Suisse, dès janvier 1876, la rédaction des actes de naissances, mariages et décès n'est plus confiée aux curés et aux pasteurs mais à l'Etat. Ceci fait suite à une décision fédérale sur l'organisation de l'état civil. Pour les paroisses catholiques du canton, c'est en 1873 déjà que la transition a été faite. Ceci n'est pas dû à une tendance modernisatrice du canton de Berne, mais aux tensions politico-religieuses de l'époque du Kulturkampf.

Les registres paroissiaux

C'est au 15^e siècle qu'apparaissent les premiers registres paroissiaux rédigés par les autorités religieuses. Pour les pays catholiques, le contenu de ces actes est précisé par le concile de Trente (1563). Ces registres notant les baptêmes, mariages et décès seront effectués pendant tout l'ancien régime. Dans le Jura, cette activité est supprimée ou du moins fortement restreinte pendant la période d'occupation française. La responsabilité de l'état civil est alors confiée aux communes sous le contrôle du préfet. Avec l'attribution du Jura au canton de Berne en 1815, les registres sont à nouveau réalisés pour chaque paroisse par les pasteurs et les curés.

Le Kulturkampf

C'est un mouvement international sur le plan européen, qui a pour but de régler les relations entre les états et les religions, en particulier de diminuer l'influence de l'église catholique sur le fonctionnement de l'état. En Allemagne, c'est le chancelier Bismarck qui est à la pointe du mouvement dès 1870. C'est à cette époque que le pape Pie IX fait adopter par le Concile du Vatican le dogme de l'infaillibilité pontificale, proclamant que le pape ne peut pas se tromper dans ses déclarations en matière de théologie. En Suisse, plusieurs cantons mixtes (catholique et protestants) suivent les idées du Kulturkampf, principalement Genève et Berne. Dans le diocèse de Bâle, l'évêque Eugène Lachat ordonne aux curés de publier le dogme et condamne ceux qui refusent de le faire. C'est un prétexte suffisant pour la majorité des cantons du diocèse pour destituer l'évêque et interdire aux prêtres toute relation avec lui.

Révocation des prêtres catholiques

Les prêtres du Jura ne peuvent accepter cette décision et ils signent une lettre de protestation envoyée au gouvernement bernois. En mars 1873, l'affaire s'accélère. Le gouvernement bernois considère cette prise de position comme un acte de rébellion et « propose de révoquer de leurs fonctions tous les ecclésiastiques catholiques, se trouvant en activité de service dans le canton de Berne, qui ont signé la protestation ». On leur donne un délai de 14 jours pour se soumettre aux décisions de l'autorité publique, menace qui n'obtient aucun résultat. En avril, Berne publie sur l'exercice du culte une ordonnance qui interdit toutes les fonctions ecclésiastiques aux curés suspendus : *notamment la participation aux processions et aux funérailles en habits sacerdotaux, la prédication et la catéchisation, etc., pour autant qu'elles avaient lieu en public*. Seront punis d'une amende les curés qui déclarent publiquement *que le mariage civil est seulement un concubinage et que les enfants qui en naissent sont illégitimes*. De même pour ceux qui bénissent un mariage avant la célébration civile.

De nouveaux curés sont nommés dès octobre 1873, provenant pour la grande majorité de France. Les paroisses catholiques sont organisées en 26 arrondissements. Une ordonnance de décembre 1873 interdit aux anciens prêtres tout exercice de culte dans les bâtiments publiques : églises, chapelles, écoles et dans les rues.

Le 30 janvier 1874, 84 prêtres du clergé jurassien sont frappés d'un décret d'expulsion et sont forcés de s'établir hors canton.

Remise des registres paroissiaux aux préfets

L'article 4 de l'arrêté du Conseil Exécutif précise : *La Direction des cultes est invitée à soumettre dans le plus bref délai des propositions pour la repourvue provisoire des fonctions civiles et paroissiales des curés suspendus*. Le préfet de Porrentruy par exemple ordonne au curé Hornstein de remettre à la Préfecture tous les registres en sa possession. Le conseil de la paroisse rédige une protestation disant que *ces registres ont un caractère plus religieux que civil, parce qu'ils sont destinés à recevoir l'inscription des actes de baptême, de mariage et de décès*. Il décide donc de ne pas autoriser le curé à faire au préfet la livraison de ces livres. Il autorise par contre à ce qu'un fonctionnaire vienne en prendre copie. Suite aux menaces d'employer la force armée, le conseil autorise finalement le curé à laisser enlever les registres réclamés.

Ces registres sont actuellement déposés aux Archives cantonales à Porrentruy pour le canton du Jura et à Berne pour le Jura bernois.

Ordonnance sur l'état civil

Le 26 mars 1873 paraît dans la Feuille officielle du Jura l'ordonnance « sur la tenue provisoire des registres de l'état civil dans les paroisses catholiques du canton de Berne ». Elle est datée du 20 mars, au nom du Conseil Exécutif. En plus de la Feuille officielle, l'ordonnance est publiée par affiche dans toutes les communes catholiques du canton. L'ordonnance est très détaillée et précise en 23 articles toute l'organisation de l'état civil ainsi que les détails sur la tenue des registres. Les paroisses protestantes ne sont pas touchées par cette ordonnance et les pasteurs des paroisses réformées continueront de tenir les registres selon l'ancienne méthode.



Art. 2. — Pour faire preuve de l'état civil, des registres concernant les naissances, les mariages et les décès seront établis dans chaque paroisse. L'état en fournira gratuitement les formulaires.

La tenue de ces registres sera confiée à un fonctionnaire civil particulier lequel, proposé par le Préfet et pris parmi les Maires ou autres habitants de la localité, sera nommé par le Conseil-exécutif et assermenté par le Préfet. Ce fonctionnaire résidera soit dans la paroisse même soit dans un lieu qui en dépend et qui soit facilement accessible.

On remarque que les circonscriptions pour la tenue des registres restent comme auparavant conformes à l'organisation par paroisse.

Les registres seront tenus à double, l'un pour l'officier d'état civil, l'autre pour les archives de la préfecture.

Les émoluments payés par l'Etat pour l'officier sont fixés à 4.- Fr par acte. En plus il reçoit 60 ct. pour les extraits des registres demandés par l'intéressé.

Art. 8. — Les registres des mariages énonceront :

- 1° La désignation exacte du fonctionnaire qui procède à la célébration du mariage, en indiquant son nom et sa qualité d'officier public ;
- 2° Les an, mois et jour, et le lieu de la célébration de l'acte ;
- 3° Les prénoms et noms des époux et de leurs parents ; l'âge, le lieu d'origine et le domicile des époux ; la profession du mari et si l'un des époux a déjà été marié ;
- 4° Les prénoms, noms, lieu d'origine, domicile et profession des témoins.

Le contenu des actes est défini avec précision pour les naissances, les mariages et les décès. Pour les naissances, les prescriptions sont données pour les enfants naturels et les enfants morts sitôt après la naissance.

Les publications de mariages seront affichées devant la maison de commune. Les dispenses pour mariage et publication de bans seront délivrées par les autorités de l'état.

Les actes seront communiqués aux communes d'origine des personnes.

Le 28 mars les officiers d'état civil sont nommés pour chaque paroisse. Il s'agit le plus souvent du maire de la commune.

Le 16 avril paraît dans la feuille officielle une nouvelle ordonnance concernant le mariage (90 articles sur 5 pages) valable pour les paroisses catholiques uniquement. Elle traite de la promesse de mariage, des conditions requises et des empêchements, des formalités, des effets civils, de la dissolution. Il est bien indiqué que la consécration religieuse du mariage est purement facultative.

Les nouveaux registres de 1873

Suite à l'ordonnance du 20 mars, des formulaires sont remis aux officiers d'état civil pour la rédaction des actes de naissances, mariages, décès ainsi que pour les publications de mariages. Les premiers actes sont rédigés dès cette date dans les paroisses catholiques.

Page 1

REGISTRE DES NAISSANCES

de la paroisse de Delémont

(Ordonnance du 20 Mars 1873, Art. 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 14, 17, 19.)

N ^o	1	An de la naissance de l'enfant: <u>mil huit cent septante trois (1873)</u>
		Mois, jour et heure: <u>vingt huit Mars à neuf heures du matin</u>
		Lieu de la naissance: <u>rue de la Préfecture à Delémont</u>
Sexe de l'enfant:		<u>féminin</u>
Prénoms		<u>Marie Joséphine</u>
S'il est légitime ou naturel:		<u>légitime</u>
Nom de famille du père:		<u>Parrat</u>
Prénoms		<u>Louis Constant</u>

Naissance à Delémont de Marie Joséphine Parrat le 28 mars 1873.

Dans les paroisses catholiques du Jura protestant les nouvelles règles sont aussi de rigueur

REGISTRE DES MARIAGES

de la paroisse de St. Imier

(Ordonnance du 20 Mars 1873, art. 4, 9, 10, 13, 14, 17, 19.)

N ^o	1	Nom et qualité du fonctionnaire qui a procédé à la célébration du mariage: <u>Le sous-secrétaire officiel d'état civil à St. Imier</u>
		An de la célébration: <u>mil huit cent septante trois</u>
		Mois et jour de la célébration: <u>le vingt un</u>
		Lieu: <u>St. Imier</u>
Nom de famille du mari:		<u>Crevoisier</u>
Prénoms		<u>Justin</u>
Nom et prénoms de son père:		<u>Crevoisier Etienne Justin</u>
" " " " sa mère:		<u>Crevoisier Marie Anne Joséphine</u>
Lieu d'origine du mari:		<u>Montfaucon</u>

Mariage à St. Imier de Justin Crevoisier et Marie Séraphine Gigon du Noirmont le 21 juin 1873.

Dans les paroisses catholiques de l'ancien canton les formulaires sont en allemand

Seite 1

Sterberegister der Kirchengemeinde Ciel

(Verordnung vom 20. März 1873, Art. 4, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 17, 19.)

Nummer	1	Jahr des Todes: <u>1873</u>
		Monat, Tag und Stunde: <u>am 25. März, Morgens 9 Uhr</u>
		Ort des Todes: <u>Ciel, Pfarrh. u. w. gelb. Quartier</u>
Familienname des Verstorbenen:		<u>Roy</u>
Vorname		<u>Victorine</u>
Selbstgemeinde		<u>Epaouvillers, Kanton Bern</u>

Décès à Bienne de Victorine Roy d'Epaouvillers le 25 mars 1873.

Les registres d'état civil dès 1876

En Suisse avant 1876, les actes d'état civil étaient encore souvent effectués par le clergé, sans méthode standardisée. En 1874 enfin, la nouvelle Constitution dote les autorités fédérales d'une base légale en matière d'enregistrement du mouvement de la population. La sécularisation de l'état civil suscite toutefois une forte opposition dans les milieux conservateurs catholiques. La loi n'entre en vigueur qu'en 1876, après un référendum. Elle impose la création d'arrondissements d'état civil et des procédures uniformes dans toute la Suisse et attribue au Bureau fédéral de statistique la responsabilité de la compilation des renseignements sur la base de déclarations individuelles de mariages, naissances et décès. A la tête de chaque arrondissement, l'officier de l'état civil est désormais seul compétent pour dresser des actes et seul habilité à célébrer les mariages.

Les actes sont normalisés et transcrits sur des formulaires mis à disposition des responsables.

Folio 396

Registre des mariages A.

N° 20.
Ceppi-Dubail

Nom et profession de l'époux: 1. Ceppi Marie Victor Alfred, avocat _____
Lieu d'origine et de domicile: de Porrentruy _____ domicilié àudit lieu _____
Noms des parents: fils de Ceppi Jacques Joseph et de Fidélia Chérisse Madeleine nee Hussar
Etat civil: célibataire _____
Date de la naissance: né à Porrentruy - le six octobre mil huit cent soixante-sept _____
et _____
Nom et profession de l'épouse: 2. Dubail Mathilde _____
Lieu d'origine et de domicile: de Porrentruy _____ domiciliée àudit lieu _____
Noms des parents: fille de Dubail Louis et de Marie Philamène nee Frossard

Mariage Ceppi-Dubail à Porrentruy le 29 juillet 1895.



Les actes sont reliés dans les dossiers par types d'actes : naissances, mariages, publications de mariages, et décès. Ils sont actuellement déposés dans les centres cantonaux d'état civil.

L'accès est conditionné et payant. Il est possible de demander un extrait d'un acte si on en connaît la date et le lieu. Pour des recherches personnelles il faut justifier un lien de parenté avec la personne recherchée.

Les actes sont soumis à la loi sur la protection des données. Des démarches ont été faites, sans succès actuellement, pour obtenir un accès aisé et gratuit pour les actes qui n'y sont plus soumis.

L'adoption de la nouvelle constitution fédérale engendra pour le clergé catholique des effets importants. Il devint interdit aux cantons d'exiler ses ressortissants. Dès lors le canton de Berne dut révoquer sa décision d'exil des prêtres jurassiens et ceux-ci purent rentrer au pays dès novembre 1875 et reprendre par la suite leurs fonctions et la direction de leur paroisse.

François Rais

Les origines fribourgeoises de Barack Obama

Barack Obama, 44^e et premier président noir des Etats-Unis en fonction de 2009 à 2017, est un pur produit du melting-pot américain. Dans sa généalogie, il compte par son père 50% d'origine kényanne et, de par sa mère, une ascendance anglaise (35%), écossaise (4,6%), irlandaise (3.9%), allemande (3,7%), galloise (1,5%), suisse (0,97%) et française (0,097%).

Du côté de son ascendance française, cette découverte généalogique est le fait de Christian Gunther, archiviste municipal de Bischwiller, petite ville située à quelque 30 km de Strasbourg.

En 2008, il a présenté ses recherches aux médias, en démontrant la présence d'un dénommé Johann Gutknecht, qui s'est installé à Bischwiller en 1715 en tant que charpentier.

Il remarque d'abord que son fils - Christian Gutknecht - qui est né à Bischwiller en 1722, a émigré en Pennsylvanie en 1749, change son nom en Goodnight, donnant naissance à la branche américaine des Gutknecht.

Ainsi, en établissant sa descendance sur quelque 10 générations, il confirme que Barack Obama est un descendant de ce Christian Gutknecht (1722-1795) par sa mère.



Intrigué par ce patronyme fribourgeois qui apparaît en Alsace, l'historien Hans Herren-Werren, a entamé des recherches aux Archives de l'Etat de Fribourg, qui l'ont amené au village de Ried bei Kerzers (FR) dans la commune du district du Lac, dont le chef-lieu est Morat.

C'est ainsi qu'il a pu établir qu'un dénommé Hans Gutknecht (Johann en français) y était né en 1692 et qu'il était le père de ce Christian Gutknecht (1722-1795) de Bischwiller.

Sa maison existe encore à Ried bei Kerzers, à la rue de Marseille, où de nombreux Gutknecht résident encore de nos jours.

1^{ère} génération :

Hans **Gutknecht**-Kieffer (1692-1762), né à Ried bei Kerzers, mort à Bischwiller. Charpentier. En 1715, il quitte Ried bei Kerzers (FR) pour des raisons économiques pour s'établir à Bischwiller en Alsace, suite à la guerre de Trente ans qui avait décimé cette région.

Marié à Anna Barbara Kieffer (1688-1725/26), morte à Bischwiller.

2^e génération :

Christian **Gutknecht** (Goodnight) -Grünholtz (1722-1795), né à Bischwiller, émigre en 1749 à Germantown, en Pennsylvanie avec sa femme et ses deux enfants, et change son patronyme en Goodnight. Il se fait fabricant de tabac. Mort à Germantown.

Marié à Maria Magdalena Grünholtz (1723-), née à Bischwiller.

3^e génération :

Samuel **Goodnight**-Berkeimer (°ca1760- + 1845), né et mort en Pennsylvanie.

Marié à Magdalena Berkeimer (°ca1764).

4^e génération :

Catherine **Goodnight** (1792-), née à Montgomery en Pennsylvanie,

Marié à ca 1820, Jacob **Dunham** (1795-), né à Berkeley County, West Virginia, d'origines irlandaises, s'installent en Virginie occidentale, région de son mari.

5^e génération :

Jacob Mackay **Dunham**-Stroup (1824-1910), installé dans l'Indiana, né en Virginie, mort à Wellston, Oklahoma,

Marié à Louise Eliza Stroup (1837-1901), née à Madison City, Ohio.

6^e génération :

Jacob William **Dunham**-Kearney (1863-1930), né à Kempton, Indiana,

Marié à Mary Ann Kearney (1869-1936), née en Indiana, d'une famille originaire de Moneygall en Irlande.

7^e génération :

Ralph Waldo Emerson **Dunham**-Armour (1894-1970), né à Argonia Summer County, Kansas, mort à Wichita, Kansas,
Marié à Ruth Lucille Armour (1900-1926), née en Illinois. Morte à Wichita, Kansas.

8^e génération :

Stanley **Dunham**-Payne (1918-1992) né au Kansas, mort à Honolulu (grand-père maternel d'Obama),
Marié à Madelyn Lee Payne (1922-2008), née à Wichita au Kansas, morte à Honolulu.

9^e génération :

Ann **Dunham** (1942-1995), née à Wichita au Kansas, anthropologue, alliée en 1961 avec Barack Hussein **Obama** père (1936-1982), né et mort au Kenya.

10^e génération :

Barack Hussein **Obama** II (1961-), président des Etats-Unis (2009-2017).



Armoiries de
Ried bei Kerzers

Armoiries de
Ried bei Kerzers

Pour donner suite à cette ascendance fribourgeoise qui revêt surtout une dimension symbolique, le conseil communal de Ried bei Kerzers annonce à la presse en date du 13 juillet 2010 le résultat de ces recherches.

Pour marquer le coup, elle nomme Barack Obama citoyen d'honneur du village et le prie de venir chercher le document honorifique à l'administration communale.

En attendant, lors du tir en campagne de 2011, l'endroit a été nommé Obama City. On y a érigé une statue de la Liberté à côté de laquelle la grande tente blanche a été baptisée « The White House ».

Mais, jusqu'à présent, il n'a pas encore accepté l'invitation. Seul l'ambassadeur américain siégeant à Berne a fait le déplacement.

Finalement, il reste toujours les armoiries de Ried bei Kerzers pour rappeler Barack Obama à son bon souvenir : sur ceux-ci, on y voit un grand bâtiment blanc qui pourrait se substituer en « Maison-Blanche ».

Robin Moschard

Sources :

- Alain Chardonnens, Les origines suisses, françaises, irlandaises et kényanes de Barack Obama. De l'utilisation de la généalogie en politique, Presses universitaires du Canada, 2017

p.20, 25-28, 46

- www.laliberte.ch/news/regions/canton/obama-le-president-qui-avait-du-sang-fribourgeois-377446

- « La Liberté », de Fribourg, 20.1.2017

- Samuel Jordan, Du sang lacois coule dans les veines d'Obama, « La Liberté », de Fribourg, 16.6.2010, p.14

- Olivier Wyser, Obama, citoyen d'honneur de Ried, « La Liberté », de Fribourg, 14.7.2010

- NN, Le président des Etats-Unis est-il un Gutknecht ? « La Liberté », de Fribourg, 10.11.2008

- Philippe Castella, Visite de l'ambassadeur des Etats-Unis [à Fribourg, suite à la descendance fribourgeoise d'Obama] « La Liberté », de Fribourg, 25.5.2011

- Le journal « La Gruyère », 19.1.2017

- Le Matin Bleu, 25.09.2008, p.2

- Jessica Dacey, Les racines suisses d'Obama, + L'arbre généalogique suisse d'Obama, 11.7.2010,

in www.swissinfo.ch/fre/les-racines-suisses-d-obama/15421864

- Jessica Dacey, Hans Gutknecht, ancêtre helvétique d'Obama, L'Express (de Neuchâtel), 14.7.2010, p.16

En savoir plus

Alain Chardonnens

Les origines suisses,
françaises, irlandaises et
kényanes de Barack Obama



Porrentruy - Allée des Soupirs

En 1986, dans son livre "*LES RUES DE PORRENTROY*", paru aux éditions le Pays, Pierre Henry n'a pas de réponse satisfaisante quant à l'origine du nom de l'Allée des Soupirs et il se pose également la question de savoir qui de la rue ou de la chapelle Notre-Dame a donné son nom à l'autre.

Dans les brouillons de Gustave Amweg, conservés au Musée de l'Hôtel Dieu à Porrentruy, Pierre Henry cite une note de ce dernier qui se demande d'où vient ce nom bizarre, quoique poétique, d'Allée des Soupirs ?

Dans ces notes, Gustave Amweg échaafaude plusieurs explications :

- Une explication serait une allusion au fait que les condamnés à mort suivaient cette rue en sortant du château pour se rendre au Cras des Fourches (note : le Cras des Fourches devant se situer à la route de Courgenay vis-à-vis de la piscine actuelle)
- Une autre explication par les promenades nocturnes des couples exhalant leurs sentiments.

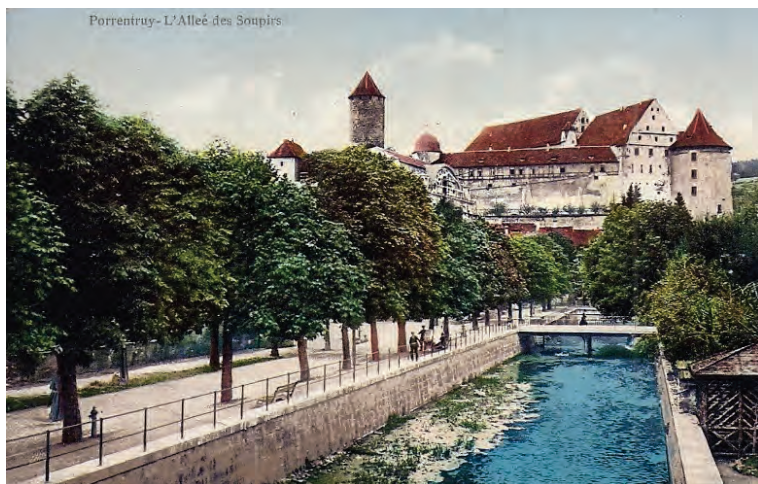
Pierre Henry trouve d'ailleurs que cette dernière note, venant d'un vénérable professeur, fait sourire.

Le Doyen Morel, lorsqu'il enseignait la religion aux élèves de l'école normale d'instituteurs ne manquait pas de faire remarquer que l'Allée des Soupirs tirait son nom de la Chapelle de Notre-Dame des Soupirs, située dans la propriété de la villa Viatte.

Pierre Henry de faire remarquer que cette hypothèse serait convaincante si l'on était sûr que la construction de cette chapelle était antérieure à la première attestation de l'Allée des Soupirs en 1751.

Mais voilà en 1986 impossible de dire d'où vient le nom et qui, de la chapelle ou de la rue, a donné son nom à l'autre.

En 2002 Alain Cortat édite aux éditions Alphil le journal de François Xavier Gressot (1783-1868) intitulé "*Histoire de ma vie*"



François Xavier Gressot commence son journal en expliquant que d'un âge avancé, veuf, resté seul du fait que ses enfants se sont établis, il imagine pour occuper ses loisirs lors des longues soirées d'hiver, d'écrire ses mémoires.

Son récit commence ainsi : *Relation de la vie industrielle & commerçante de F. X. Gressot, écrite par lui-même dans sa maison des soupirs, à Porrentruy, 1855.*

D'emblée F. X. Gressot renseigne sur les destinataires de son texte, il s'adresse à ses descendants. Le manuscrit est donc passé de père en fils jusqu'à aujourd'hui.

Un fac-similé de ce journal est aux archives cantonales jurassiennes à Porrentruy. C'est de là qu'est partie l'aventure, pour Alain Cortat.

Dans son journal on apprend qu'en 1847, il fait l'acquisition d'un jardin, hors de la ville de Porrentruy. Ce terrain longe la rivière qui coule le long de l'Allée des Soupirs.

L'année suivante, il y construit une maison, certainement la première, dans ce qui va devenir l'actuelle rue Auguste Cuenin. Il va y vivre seul jusqu'à la fin de sa vie et y écrire son journal.

L'aventure de la chapelle Notre-Dame des Soupirs commence lors d'un voyage alors que François Xavier Gressot, se pensant perdu, fait vœu à la vierge. Il lui promet que, s'il s'en sort vivant, il fera quelque chose pour elle. Mais je laisse François Xavier Gressot vous décrire cela :

Au commencement de l'hiver 1817 je pris congé de ma famille et je partis à pied pour me rendre dans la capitale du canton de Berne. A la suite de l'année pluvieuse l'hiver était venu prématurément, je donnai le

bonjour en passant à Porrentruy au professeur mon cousin, et je continuai ma route sans perdre de temps. En quittant Glovelier il commença à tomber des flocons de neige de la largeur de petits écus et en telle abondance qu'une fois engagé dans les vastes pâturages boisés qui se trouvent au-delà de Saint-Brais, tout était devenu uni et recouvert de neige, on ne voyait plus la route, ni ses bords ni les fossés. Ce n'était plus qu'une nappe de neige, quand j'eus fait un bout de chemin : et sur ses entrefaites la nuit m'a pris.



François Xavier Gressot 1783-1868

Je me trouvais assez mal dans ces parages à ces heures-là, car je n'avais jamais fait cette route : je ne connaissais ni villages, ni distances, encore moins les sinuosités de la route que je n'apercevais plus, je me trouvai là comme dans un désert. En marchant tête baissée, je pouvais apercevoir d'une manière presque imperceptible les traces des roues d'une charrette, qui devait être devant moi et que j'avais grand soin de suivre pendant que la neige ne les recouvrait pas tout à fait, mais qui s'effaçaient à mon grand regret petit à petit. Enfin ces ornières finirent par disparaître, j'avais bien fait quelque effort pour rattraper cette charrette, mais je ne pouvais aller que lentement. J'étais très fatigué et j'avais l'estomac creux, la neige dit-on produit cet effet-là quand on y marche longtemps. Me voilà donc sans savoir où j'étais ni si je trouverais tôt ou tard une maison, un hameau, un village enfin. Tous chemins conduisent à Rome. dit-on, mais il s'agit d'en suivre un, mais je ne savais si je tenais encore la route ou si j'étais errant à l'aventure sur ces immenses paquis sur lesquels étaient beaucoup d'arbres éloignés les uns des autres: peut-être même, en tournoyant, pouvais-je cheminer sans m'en douter à rebours de ma route.

Un silence affreux régnait autour de moi, pas la plus légère brise, une neige épaisse tombait toujours perpendiculairement, en abondance, mes pas glissant en arrière à mesure que je marchais ne me permettaient pas d'avancer que très lentement, je marchais ainsi au hasard, en avançant de plus en plus dans les ténèbres.

Absorbé dans de tristes réflexions je me regardais déjà passant la nuit dans ces forêts, sans abri. Je pensais aussi aux bêtes fauves qui auraient pu peupler ces forêts et je me demandais comment faire et m'arranger pour les éviter. Je pensais chercher un arbre, quoique dans une obscurité profonde, dont les branches assez écartées pourraient me présenter une assise solide, pour ne pas tomber à bas, si le sommeil m'y prenait, pour éviter ainsi d'être mangé par les loups. Jamais je ne m'étais trouvé dans une pareille position, pas même en présence de la soldatesque qui nous avait tant fait souffrir.

En faisant toutes ces réflexions qui n'aboutissaient à rien, une sueur froide mouillait mon front : je marchais toujours sans le savoir, sans plus y faire attention : c'est dans ces positions poignantes que l'on pense à son Dieu : c'est là que l'âme s'élève vers son créateur. Je me mis à prier, J'avais toujours grande foi aux prières, plusieurs fois en ma vie il m'a semblé que mes vœux avaient été exaucés par la prière. Les prières me donnaient de l'espoir, l'espoir me donnait du courage. Je tâchais, quoique devenant affaibli, de ne pas ralentir mon pas, toujours dans l'espoir de rencontrer quelque village à force de marche, quelques habitations, quelques humains s'il était possible d'en rencontrer dans cette nuit si noire. Dans ce moment je m'adressai encore à la Sainte-Vierge et fis en même temps un vœu de faire quelque chose en faveur de la religion et en son honneur avant de mourir, et dans ma position je priai de bon cœur

Enfin, finalement entendant du bruit et voyant une lueur, il ne se trouvait qu'à quelques mètres du village de Lajoux, donc il était sauvé. C'est en 1855 que certaines circonstances rappellent à François Xavier Gressot qu'il est temps de réaliser le vœu fait à la Sainte Vierge lors de cet hiver 1817. Mais je laisse à nouveau François Xavier Gressot vous l'expliquer :

Il y a déjà longtemps, c'était en 1817, m'étant trouvé en voyage par une nuit d'hiver très obscure, je me trouvais engagé dans une forêt pendant qu'il tombait une neige abondante, et dans une position telle que je pensais y perdre la vie, égaré comme je me trouvais alors dans ce lieu, je n'avais plus d'espoir que dans la prière. Je me recommandai à la Sainte-Vierge, et dans la ferveur de ma prière et de mon enthousiasme pour la Vierge Marie, je fis un vœu. Ce vœu, sans en avoir désigné l'époque ni la manière dont il serait exécuté, devait être quelque chose de durable en l'honneur de la Vierge.

J'avais perdu ce vœu de vue, mais non oublié. Une multitude de choses, de causes et de circonstances qui étaient venues m'assiéger incessamment : des occupations toujours assez pressantes, des changements continuels de positions me le faisaient ajourner indéfiniment.

Cependant, de temps à autre, je cherchais dans mon imagination quelque idée qui me mit sur la voie de faire quelque chose qui soit agréable à la mère de Dieu, et en même temps me donner la tranquillité de l'âme. Tantôt c'était telle chose, tantôt telle autre qui se présentait à mon esprit. Enfin, une fois seul, isolé vis-à-vis de moi-même dans mon ermitage, il me vint en pensée d'ériger une chapelle et de la dédier à la Vierge sous le nom de « Notre-Dame des Soupirs ».

Je me mis donc pendant quelques soirées d'hiver à faire le plan d'un petit temple que je fis construire il y a environ six ans au fond de mon jardin, sur une petite butte que j'avais élevée tout exprès à cette place.

Ce temple, où figure à l'extérieur quatre demi-colonnes, une porte, des fenêtres en ogive, a vraiment la forme d'un petit temple antique. Sa couverture de zinc en forme de dôme, était surmontée d'un croissant que j'avais mis là pour donner le change. En laissant croire que ce local n'était qu'une espèce de kiosque ou buvette destinée à recevoir quelques amis en attendant la mise en exécution de mon projet, que je n'ai mis à exécution que quelques années après.



Chapelle Notre-Dame des Soupirs

Il fallut une circonstance grave qui venait d'arriver pour me forcer pour ainsi dire à mettre enfin mon projet à exécution. Beaucoup de monde tomba malade pendant l'hiver de 1854 à 1855. Parmi ce monde plusieurs vieillards de ma connaissance et de mes amis succombèrent et quittèrent ce monde. Cette disparition subite de ces amis réveilla en moi mon projet et me donna à penser qu'il était temps d'exécuter mon vœu si négligemment remis, afin de me trouver prêt sans remords à suivre ceux de mon âge qui m'avaient précédé, quand il plairait à Dieu de m'appeler à lui. Ma résolution était bien arrêtée et je me mis de cœur à l'ouvrage, et dès ce moment le kiosque devait être changé en chapelle. J'ai fait exécuter par le même ouvrier qui avait déjà construit l'extérieur un maître-autel composé d'un autel avec une colonne de chaque côté, d'un chapiteau, deux petits bancs pour s'agenouiller et des cadres de diverses grandeurs et tous uniformes pour y placer divers tableaux que je m'étais procuré pour le fond de l'autel ainsi que pour en orner les cotés. Pour la confection du reste je fis

tout de mes mains ; j'avais à cœur que tout, hors la menuiserie fût fait de mes mains. Il me fallut donc être tapissier, peintre, doreur, etc. Je commençai par tapisser les parois avec une tapisserie à fond gris, représentant de petites pierres de taille : le plafond en bleu ciel, dans lequel je parsemai de petites étoiles d'or. Je broyai ensuite mes diverses couleurs avec lesquelles je peignis en gris clair tels objets, en gris foncé tels autres ; mes cadres en bleu d'outre-mer, ainsi que le devant de l'autel au milieu duquel je plaçai un nom de Marie entouré d'une guirlande, le tout doré et en relief. L'encadrement, ainsi que la corniche de l'autel et le soubassement imitant le marbre gris, les colonnes d'autel en marbre blanc avec socles et corniches dorés. Les cadres bleus garnis d'une baguette dorée tout autour (était) du plus heureux effet.

Trois tableaux à l'huile ornent cette chapelle, une Vierge tenant son fils Jésus-Christ couché sur ses genoux forme le fond de l'autel, un tableau représentant la sainte Famille est placé dans le compartiment de gauche, à droite, faisant pendant à celui-ci, est placée la famille de saint Michel. Au-dessous de ces deux tableaux se trouvent dans de petits cadres, saint Louis de Gonzague dans l'un et saint François Xavier, mon patron dans l'autre. Au-dessus de la porte se trouvent les têtes du Christ et de la Vierge, peintes sur bois de chêne à l'huile. Au-dessus de chaque croisée sont posés deux cadres dans lesquels sont placées deux prières de ma composition, mises en vers et faites pour ce lieu.

Celle qui se trouve dans le cadre de gauche est écrite dans les termes suivants :

*Si l'amour de Marie
En ton cœur est gravé ;
En passant, ne t'oublie
De lui dire un Ave.*

Celle qui est placée dans le cadre posé sur la croisée de droite est ainsi conçue :

*Daignez du haut des cieux
Marie, penser à nous ;
Dans ce règne glorieux
Veuillez prier pour nous.*

Une charmante Vierge dorée en plein est posée sur l'autel, c'est l'ornement principal de la chapelle. Sa tête est ornée d'une petite couronne de très petites fleurs artificielles et la Vierge est entourée d'une guirlande de roses dont les deux extrémités plongent dans des vases en porcelaine.

Quatre chandeliers avec leurs cierges ornent l'autel. Sur le devant est une belle corbeille ovale garnie de roses de diverses couleurs incrustées dans de la mousse (cadeaux de ma belle-fille). Deux autres vases garnis de jolies fleurs de diverses nuances (cadeaux de mes deux nièces BO) sont posés entre les chandeliers. Deux anges contemplateurs dorés sont posés aux deux extrémités de la corniche du maître-autel. Un œil de la Providence est placé au fond du triangle du milieu de la corniche, dans son centre. Une lampe sépulcrale est placée ou pendue au plafond, en face de l'autel. Elle ne manque pas de brûler tous les jours de fête de la Vierge, par les soins de ma bonne qui ne voudrait pas manquer d'amour à sa patronne.

Je me trouve bien satisfait d'être assuré que mon vœu a été bien rempli pendant que je suis encore au monde. C'était pour compenser en partie ma négligence de l'exécuter, que je me suis imposé le travail de le faire autant qu'il a dépendu de moi, de mes seules mains, pendant une bonne partie de l'été. Mon cœur est bien soulagé de voir que la Providence m'a permis de pouvoir exécuter mon œuvre avant ma mort, après avoir attendu aussi longtemps, car j'y attachais une grande obligation. Un vœu est considéré par moi comme une chose d'une grande importance. Suivant moi, qu'est-ce qu'un vœu ? Si ce n'est une chose qui doit être considérée comme un contrat fait entre celui qui invoque une chose et celui qui exauce celui qui la lui demande. Dans toutes les transactions il y a crime de la part de celui qui manque à son engagement, à une chose promise. Ainsi promettre c'est tenir, et il faut bien se garder de promettre si l'on ne peut, ou ne veut tenir. Lorsque donc, on a fait un vœu, on a, suivant moi, contracté une obligation sacrée, qu'il est nécessaire d'exécuter, sous peine de s'être rendu coupable envers l'objet pour l'exécution duquel on a fait vœu ; surtout si c'est envers la divinité.

Il est temps de clore ici le cours de la relation de ma vie. Dans trois mois j'aurai 76 ans.

Aujourd'hui la maison de François Xavier Gressot a disparu, remplacée par la villa Viatte, mais au fond du parc, en bordure de l'Allaine, la chapelle subsiste toujours, et grâce au journal de François Xavier Gressot, on sait que la chapelle Notre-Dame des Soupirs a été construite en 1855, donc bien après la première attestation connue de l'Allée des Soupirs en 1751.

C'est bien l'Allée des Soupirs qui a donné son nom à la Chapelle Notre-Dame des Soupirs et non l'inverse.

Toutefois on ne sait toujours pas, avec certitude, d'où vient le nom « Allée des Soupirs ».

Enfant, je passais quatre fois par jour devant cette chapelle qui m'a toujours fasciné, bien avant d'en connaître son origine, puisque ce n'est qu'en 2003 que j'ai appris son histoire. Faudra-t-il attendre la découverte d'un nouveau manuscrit pour connaître l'origine du nom de l'Allée des Soupirs ?

Joël Etique

Source

- François Xavier Gressot, Histoire de ma vie, introduction notes et édition Alain Cortat, édition Alphil,
- Pierre Henry, Les rues, de Porrentruy, éditions le Pays

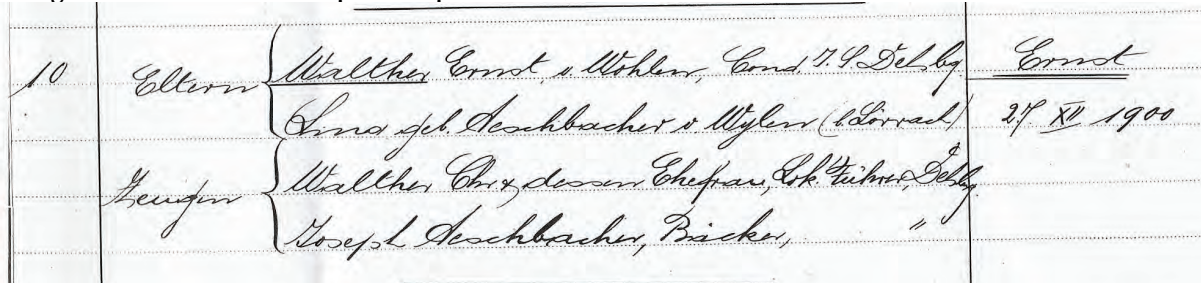


En savoir plus



Le parcours d'un enfant de Delémont, parti sans laisser d'adresse à 14 ans

Ernest WALTHER est né le 28 décembre 1900 à Delémont. Son père, Ernst WALTHER, né en 1872 à Wohlen bei Bern, était conducteur aux chemins de fer, et sa mère, Carolina ESCHBACH est née en 1875 à Willaringen, en Allemagne. Sur l'acte trouvé à la paroisse protestante, elle est dite Lina AESCHBACHER.

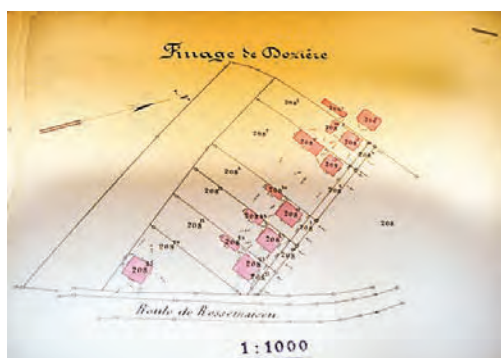


Le 9 juillet 1905, il n'a pas encore 5 ans lorsque sa mère meurt à 29 ans des suites d'un empoisonnement au plomb, peut-être dû, d'après François Kohler, à un mauvais état des canalisations, mais sans aucune certitude. Un des enfants était d'ailleurs décédé l'année précédente à 3 ans de cause inconnue.

Ernest a une sœur, Lina, née également à Delémont en 1903. La famille habite au numéro 62 de la route de Rossemaison. La maison, qui est actuellement occupée par un salon de coiffure, a été construite, avec quelques autres de la rue de Dozière, pour les employés du chemin de fer, au début du siècle.



La maison, en 2003 et maintenant

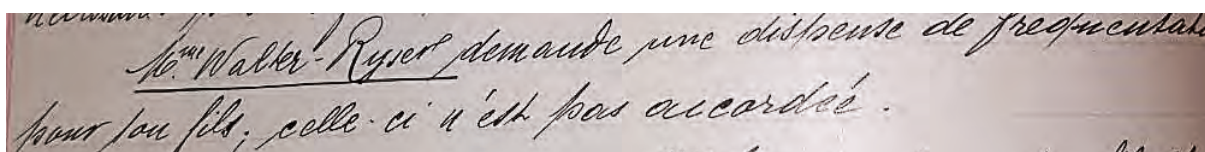


Cadastre de 1905, parcelle 208

En 1906, Ernst, le papa, se remarie avec Elise RYSER. Ils auront une fille, Erna, handicapée des 2 jambes. D'après la fille de Lina, qui vit à Zurich, la nouvelle épouse était méchante avec les enfants du premier lit, ce qui poussa certainement Ernest à partir en 1914. Sur le registre des habitants de Delémont, il est indiqué, à côté de son nom « parti sans laisser d'adresse ». Il n'avait que 14 ansOn perd tout d'abord sa trace pendant 10 ans, de 1914 à 1924. Comment savoir ce qu'il a fait ? Finalement, sa fille se souvient qu'il est parti en Allemagne dans la famille de sa maman décédée. Il est certainement parti au moment des vacances scolaires, en juillet.

Malheureusement, peu de temps après son arrivée là-bas, la guerre est déclarée, et il est réexpédié en Suisse.

Il semble alors qu'il continue sa scolarité. On retrouve sa trace dans les archives de l'école primaire. Tout d'abord, sa belle-mère fait une demande de dispense de fréquentation, qui n'est pas accordée. On n'en connaît pas la raison.



Puis, en novembre et décembre 1914, il y a dénonciation de la commission d'école pour 29 et 40 heures d'absences non excusées (sur 88).

La famille l'envoie alors en Suisse alémanique, en apprentissage. Il deviendra monteur en chauffage central, mais on cherche toujours le lieu d'apprentissage.

Son père Ernst décède en 1918 à l'hôpital psychiatrique de WALDAU à Berne.

On retrouve ensuite le fils Ernest en 1924 à Nancy, où il est dit « en provenance de Belfort ». Peut-être avait-il trouvé du travail dans cette ville ?



Ernest, Belfort 1921

A Nancy, il travaille comme monteur en chauffage central et y trouve un logement au-dessus d'une boucherie. Il y fait la rencontre de Marie- Louise, la belle-sœur du boucher.

Il se marie le 23 avril 1924 à Nancy avec Marie-Louise BOURDON.

Comme ses parents, il aura 3 enfants dont le 2ème ne vivra pas : Colette, Michel et Alain. Une anecdote retrouvée dans le journal local du 15/02/1924 : « Le service de la sûreté a opéré l'arrestation de Marcel R..., 21 ans, demeurant rue Sellier, pour vol d'un portefeuille contenant 68 Fr., dans le veston de M. Ernest Walther, monteur en chauffage, qui travaillait avec lui dans une maison en construction ».



En 1933, il créera son entreprise de chauffage central rue de l'Etang, devenue Rue Gabriel Mouilleron à Nancy. Il y embauche son gendre puis son fils Alain, devenu technicien en chauffage central.

Forte tête et avec du caractère, il a tenu tête aux Allemands de la Wehrmacht en chantant la Marseillaise et en les narguant, leur disant qu'il était Suisse et qu'ils ne pouvaient rien contre lui.

Toujours attaché à sa Suisse natale, il revenait régulièrement à Zurich rendre visite à sa sœur Lina et à Vevey à sa sœur Erna.

Amoureux de la bonne chère, il aimait recevoir ses deux enfants et ses 11 petits enfants dans sa résidence secondaire, ainsi que sa cousine Maria Surdmann, cantatrice.

Il décède le 19 septembre 1973 à Nancy d'un cancer de l'œsophage sans jamais avoir cessé de travailler.



Ernest et Marie-Louise en 1949

Alain rencontrera Geneviève AUBERT et ils se marieront à Nancy en 1959. Ils auront 7 enfants et 13 petits-enfants.



Alain et Geneviève WALTHER

Ernest WALTHER était mon grand-papa. —————

**Eric Walther, de Lorraine
Marie-Claire Mouche**

Anselme I Marchal-Chatelain, (1850-1892), 3e propriétaire de la Verrerie de Moutier

Anselme I Marchal-Chatelain descend d'une vieille lignée d'Alsaciens installés à Rouffach près de Colmar. Son grand-père paternel et son fils furent tous deux professeurs de chirurgie à la Faculté de Strasbourg. Sous le second Empire (1852-60), un de ses oncles, le général Reibell, était gouverneur de Strasbourg. En 1870, un autre de ses oncles, le général Uhrich, la défendit. Leurs ascendances et environnement familial sont développés plus bas.

Il est né Charles Marie Anselme le 24 septembre 1850 à Strasbourg.

Mort le 20 octobre 1892 à Lyon II, arrondissement (Hôtel Dieu), à l'âge de 42 ans. Catholique.

Fils de Joseph-Laurent-Anselme Marchal-de Meuziau (1806-1855), médecin des prisons, et de Joséphine Maria de Meuziau (1828-1856).

Il épouse (avant 1882), Emilie Chatelain, née le 9 juillet 1867 à Moutier, (décédée après 1921), fille d'Alfred I Chatelain-Vives (1820-1907), 2e propriétaire de la Verrerie de Moutier, lui-même fils du fondateur, Célestin Chatelain-Gresly (1783-1864), issu d'une importante famille de verriers franc-comtois. Catholique.

Deux fils :

1. Marie Xavier Anselme Gaston Marchal-Mougeolle (1884-), né le 30 avril 1884 à Moutier, directeur d'usine à Bar sur Aube en 1913, puis ingénieur chez Solex à Toronto (Canada) en 1924.

Epouse le 3 septembre 1913 à Epinal (Vosges), Marie Lucie Mougeolle (1878-1950), fille de Nicolas Joseph Eugene Mougeolle (1843-1896) et de Marie-Louise Marchal (1845-1897), elle-même fille de Jean Baptiste Marchal-Agnus (1817-) de Jussarupt (Vosges).

2. Anselme II Marchal-Mossé (1882-1921), qui s'est distingué lors d'un raid en avion sur l'Allemagne en 1916. Voir sa notice dans le Bulletin du CGAEB-Jura.ch, Généalogie jurassienne, n°98/2018.

Anselme I Marchal-Chatelain a fait la guerre franco-allemande de 1870 comme capitaine du 82e régiment d'infanterie de ligne. Après la défaite française en 1871, il s'installe à Moutier et se marie avec la fille du propriétaire de la Verrerie de Moutier où il assure désormais la direction.



Ouvriers de la Verrerie de Moutier, 1879. (Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier)

De fait, le 7 mars 1883, son beau-père - Alfred I Chatelain-Vives (1820-1907) - lui cède l'ensemble de ses propriétés, soit tout le domaine de la Verrerie de Moutier qui constitue l'une des multiples sociétés comptant différents domaines (verrière, tuilerie, scierie, fabrication de pierres réfractaire, etc.).

Ce complexe est situé à l'entrée des gorges de Court, dans les parages l'Usine Junker et de la Villa Junker (construite en 1895), actuel Musée du Tour automatique et d'histoire de Moutier (dès 1992).

Quelques mois après cette vente, le 15 juin 1883, Nicolas Junker (1851-1907) installe sa production de pignons et de

machines Junker et Cie (1883-1905) dans la fabrique de glace, se retrouvant donc intégrée au complexe de Marchal. Ainsi, les débuts de Junker sont très largement liés à l'histoire de la Verrerie de Moutier.

Cette collaboration va connaître des fortunes diverses qui aboutissent à une faillite de la Verrerie le 24 juillet 1889. Junker reprend alors l'entreprise en son nom seul pour y développer dans un premier temps la fabrication de pièces d'horlogerie. Puis en 1896, il dépose un brevet pour son tour automatique à poupée mobile qui est à l'origine de l'industrialisation de ce système à Moutier.

De son autre activité comme propriétaire de la Verrerie de Moutier, Marchal est également cité comme inspecteur d'assurances à Paris.

Ascendance :

- Anselme II Marchal-Mossé (1882-1921), aviateur.

Fils de :

- Anselme I Marchal-Chatelain, (1850-1892), 3e propriétaire de la Verrerie de Moutier.

Fils de :

1- Joseph-Laurent-Anselme Marchal-de Meuziau (1806-1855), médecin des prisons.

Né le 2 février 1806 à Strasbourg.

Mort le 2 mai 1855 à Strasbourg du typhus.

Fils unique de Joseph-Anselme-Louis Marchal-Marchal (1776-1854).

Epouse le 15 mars 1848 à Strasbourg, Joséphine Maria de Meuziau (1828-1856), fille de Charles-Claude, baron de Meuziau (1771-1834), lieutenant général honoraire, grand-officier de la Légion d'Honneur, chevalier de St-Louis, et de Adèle Joséphine Reibell (1794-1832), elle-même fille de Claude François Joseph Reibell-Moevus (1760-1847) [voir plus bas].

Reçu docteur en médecine en 1829.

Nommé chirurgien-major suppléant de son père à l'Hôpital civil de Strasbourg en 1832.

Médecin adjoint des prisons en 1834, médecin en chef en 1838.

En 1844, son père se fait conférer l'honorariat pendant qu'il est nommé professeur à la Chaire de médecine opératoire, nouvellement créée.

Il pratique la médecine clinique, plus spécialement pour les patients atteints de syphilis, et devient médecin des prisons.

Secrétaire général, puis président de la Sté d'agriculture du Bas-Rhin.

Membre du Conseil départemental de salubrité en 1853.

Auteur de « Instruments de chirurgie du conservatoire – Catalogue du professeur, 1845 » (vendu 3'000 €). Auteur de « Notice sur les prisons de Strasbourg, 1841 »

Marchal-de Meuziau a fait construire une demeure appelée Waldchloessel (Impasse du Châtelet de la Forêt, à Strasbourg, situé à l'orée de la forêt du Neuhoef), démolie en 1971.

Sa famille Marchal a laissé une rue à Strasbourg, en 1894 sur le lieu-dit Marschallgut, en 1939 rue Marschallhof, en 1942 Am Marschallgut, en 1949 rue du Marschallhof.

Cette résidence des professeurs Marchal s'appelait le Waldeschloessel.



Le quartier de la Verrerie, 1919. (Musée du Tour automatique et d'histoire, Moutier)

Fils de :

2- Joseph-Anselme-Louis Marchal-Marchal (1776-1854), chirurgien en chef des Hospices civils de Strasbourg, député (fils de François-Joseph (+ 1818)).

Baptisé le 30 mars 1776 à Villé (Bas-Rhin, Alsace).

Mort le 27 mai 1854 à Strasbourg.

Epouse le 16 août 1802, à Strasbourg, Marie Anne née Marchal (1776-1847) (sa cousine), fille de François-Laurent Marchal (1746-1814) et de Marie-Thérèse Barth.

Neveu et gendre de François-Laurent Marchal-Barth (1746-1814).

Dont 2 enfants :

1/ Joseph-Laurent-Anselme Marchal (1806-1855), médecin des prisons.

2/ Marie-Octavie Marchal (1816-1894), épouse en 1834, Pierre-Joseph-Duthal Corda, baron (1801-1840).

Et en 2es noces en 1854 avec François-Charles-Ernest Uhrich-Marchal (1806-1870), frère de Jean-Jacques Uhrich-Cabarrus (1802-1886), général de division et gouverneur militaire de Strasbourg (1870) [voir plus bas].

Reçu docteur en médecine en 1802.

Chirurgien suppléant aux hospices civils dès 1802, pour succéder à son oncle - François-Laurent Marchal-Barth (1746-1814) - comme chirurgien en chef des hospices civils de Strasbourg en 1814 qu'il occupa jusqu'en 1844.

Député libéral : Cent Jours, 1815 et Seconde Restauration, 1816-1819.

Chirurgien en chef honoraire des hospices et des prisons de Strasbourg.

Auteur de « De la fistule lacrimale et de l'opération qui lui convient, Strasbourg 1802 » (vendu 800 €)

Sur le 1er feuillet est marqué : « Au citoyen Laurent Marchal, chirurgien en chef de l'hôpital de Strasbourg, comme témoignage de la reconnaissance et respect de son neveu, Anselme Marchal »

Fils de :

3- François-Joseph Marchal-Vonderscher, procureur du baillage du comté de Villé et receveur de l'enregistrement des domaines et des forêts.

Né vers 1742 à Sélestat.

Mort le 22 avril 1818 à Villé (Haut-Rhin).

Epouse Marie Barbe Vondersche(e)r (+ 1828).

Frère de :

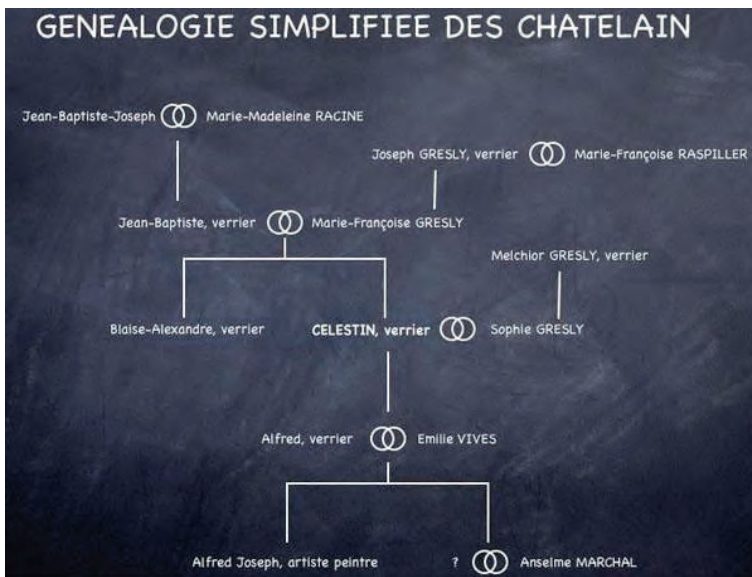
4- François-Laurent Marchal-Barth (1746-1814), chirurgien en chef des hospices civils de Strasbourg (oncle de Joseph-Anselme-Louis Marchal-Marchal (1776-1854)).

Né le 2 décembre 1746 à Ribeauvillé.

Mort le 5 novembre 1814 à Strasbourg.

Fils de Nicolas Marchal-Mosseder, procureur du baillage de Ribauvillé, et de Thérèse Mosseder.

Epouse le 8 octobre 1771 à Strasbourg, Marie-Thérèse Barth, de Ribeauvillé, fille de François Joseph Barth, tabellion à Zellenberg, et d'Elisabeth Boecler.



Généalogie simplifiée des Chatelain avec Anselme I Marchal-Chatelain. (Mémoires d'Ici, Saint-Imier)

Après avoir exercé la chirurgie à Ribeauvillé, il devient chirurgien-barbier à Strasbourg en 1771.

La même année, il y reçoit le droit de bourgeoisie à titre gracieux, de même qu'à sa fiancée en considération de l'oncle de celle-ci, Jean Erasme Boecler déjà en fonction depuis 40 ans comme chirurgien-major à l'hôpital civil.

Devenu suppléant de Boecler, Marchal lui succède en 1773 comme chirurgien en chef de l'hôpital de Strasbourg.

C'est ainsi que, par l'intermédiaire de l'oncle de son épouse Boecler, lui-même gendre de l'opérateur hospitalier Pierre François Lemaire, la chirurgie à l'hôpital civil va devenir une entreprise familiale entre les mains de plusieurs générations de la dynastie des Marchal qui se transmettent la charge après avoir passé par le vicariat.

Médecin attiré des rois de Wurtemberg et de Bavière.

Correspondant de la Sté de médecine de Paris 1782, - membre de la Sté des sciences et arts, de celle de médecine et d'agriculture de Strasbourg 1801-1802.

Frère de :

5- François-Louis Marchal (1743-1806) (dom Anselme), dernier abbé de Marmoutier.

Né en 1743 à Ribeauvillé.

Mort en 1806 à Strasbourg.

Frère de :

6- Florian-Mathias Marchal (1757-1818) (dom Anselme), chanoine de la cathédrale de Strasbourg.

Né en 1757 à Ribeauvillé.

Mort en 1818 à Strasbourg.

Fils de :

7- Nicolas Marchal-Mosseder (°ca1720), procureur du baillage de Ribauvillé.

Environnement familial :

8- Auguste Reibell-Reibell (1836-1914), général de brigade, commandant d'Artillerie du 1er Corps d'Armée.

Il a un lien familial avec les Marchal par sa femme. En effet, la sœur de son beau-père Reibell - Adèle est l'épouse du baron de Meuziau-Reibell (1771-1834), qui sont les beaux-parents de Joseph-Anselme-Louis Marchal-Marchal (1776-1854).

Issu d'une famille originaire de Kertzfeld et très ramifiée depuis le XVIe s.

Né le 13 janvier 1836 à Sélestat.

Mort le 8 octobre 1914 à Paris.

Fils de Jean-Baptiste Reibell-Dequevauvillers (1798-1882), conservateur des hypothèques à Strasbourg, et de Antoinette Aurore Dequevauvillers (1816-1888).

Petit-fils de Jean-Baptiste Reibell-Weinling (1770-1831) [NDBA, n°2], homme politique, et de Marie Louise Weinling (1777-1861), fille de Gaspard Weinling-Poirot, notaire.

Le frère de celui-ci – Claude François Joseph Reibell-Moevus (1760-1847) [NDBA, n°1], homme politique – a épousé sa cousine Catherine (+ 1848), fille de Frédéric Moevus-Reibell, capitaine.

Auguste a un frère, Paul Reibell qui est préfet, et une sœur, Marie Reibell, qui épouse en 1858, Armand Pihoret (1827-1892), préfet de Sarreguemines.

Epouse en 1865, Mélanie Marie Céleste Reibell (1844-1921)(sa cousine), née à Colmar,

fille d'Emile Reibell-Hallot (1799-1854) [NDBA, n°4], magistrat, et de Sidonie Louise Hallot (1811-).

La sœur d'Emile Reibell-Hallot (1799-1854), Adèle Reibell (1794-1834) a épousé en 1811 le baron de Meuziau (1771-1834), qui sont les beaux-parents de Joseph-Anselme-Louis Marchal-Marchal (1776-1854).

Une autre sœur, Valérie Reibell (1798-1871), a épousé en 1818, André Sers (1786-1862), préfet.

A noter le cousinage entre les époux Reibell-Reibell : Auguste vient de la branche dite de La Roberstau, tandis que Mélanie vient de la branche dite de Herrlisheim. Après la défaite de la France face à la Prusse, en 1870-1871, ils choisissent la nationalité française pour leurs 2 fils, qui suivent.

Dont 2 fils :

1/ Emile Reibell-Varloud (1866-1950), commandant de la place de Strasbourg, épouse Juliette Emilie Varloud (1875-1950), fille du général Varloud-Pellissier (1837-1905), dont 8 enfants.

2/ Eugène Reibell-Mc Carthy (1867-1930), épouse Marthe Dugue Mc-Cathy, dont 6 enfants.

9- Jean-Jacques Alexis Uhrich-Cabarrus (1802-1886), général de division et gouverneur militaire de Strasbourg (1870).

Né le 15 février 1802 à Phalsbourg (Moselle, F-57).

Mort le 10 septembre 1886 à Paris.

Fils de Michel François Uhrich (1776-1850), capitaine du Génie, et de Françoise Marie Vidal de Lavergne (1774-1845).

Epouse en 1834 à Paris, Victorine Edme Cabar(r)us (1817-1906), fille de Barthélemy Victor Louis Cabarus, négociant, et de Albertine Bergon.

Dont 1 fils : Michel Albert Ernest Uhrich (1843-1911).



Quartier de la Verrerie de Moutier avec l'église catholique romaine Sainte-Marie dite de la Verrerie (vers 1900).

Elle a été construite entre 1867 et 1871 sous l'impulsion de Célestin Chatelain-Gressly (1783-1864), son fondateur, pour ses ouvriers dont beaucoup étaient français et catholiques comme lui. Démolie en 1966.

Son lien avec les Marchal se situe avec son frère - François-Charles-Ernest Uhrich-Marchal (1806-1870) – qui est le beau-fils de Anselme-Louis-Joseph Marchal-Marchal (1776-1854), chirurgien en chef de l'hôpital de Strasbourg (1802), professeur de chirurgie à la Faculté de Strasbourg.

Lieutenant en 1825, capitaine en 1830, il servit ensuite en Afrique et participa à la guerre de Crimée 1855. - En 1855, il est nommé à 2 reprises : général de division et

commandant de la 1^{re} division d'infanterie du 1^{er} corps à l'armée du Nord, et inspecteur général du 6^e arrondissement d'infanterie.

Lors des hostilités avec l'Allemagne, il est commandant de la 6^e division à Strasbourg en 1870, et est nommé commandant de la ville.

Mais face à la supériorité des Prussiens, il décide de capituler le 28 septembre 1870. Conséquence : désormais annexée à l'Allemagne, Strasbourg devient la capitale du Reichland Elsass Lothringen.

Autant dire que cette abdication lui sera vivement reprochée.

Sa nièce – Pauline, fille de son frère Gustave Uhrich - épouse d'Auguste Gamelin (1837-1921), père de Maurice Gamelin (1872-1958), commandant de l'Armée française en 1939-1940. Celui-ci n'a pas eu plus de chance avec les Allemands, puisqu'il a vu sa stratégie militaire mise en déroute lors de la percée de Sedan du 10 mai 1940. Conséquences : défaite des forces armées françaises et le pays est désormais occupé par l'Allemagne. ■

Robin Moschard

Sources :

- Registre naissances de la paroisse catholique, Moutier, livre 26, 1867, p.48, n°171 : Emilie Chatelain
- Marie-Catherine et Paul Villatoux, L'extraordinaire épopée du lieutenant Marchal, Histoire et collections, Paris 2014, p.8-9, 55
- Laurence Marti, Nicolas Junker et les débuts de la fabrication de tours automatiques à Moutier, in Chronometrophilia n°42, 1997, p.76-79
- Laurence Marti, Nicolas Junker, Fabrique de machines, Moutier (1883-1905), In ASJE 1999, p.300
- Stéphane Zahno, Le développement industriel tour automatique à Moutier (1880-1939), 1988, (Mémoire de licence, Univ. Fribourg), p. 25
- R. Moschard, Anselme Il Marchal-Mossé (1882-1921) célèbre aviateur oublié, Bulletin du CGAEB-Jura.ch, Généalogie jurassienne, n°98/2018
- Acte de décès de Anselme Marchal-Chatelain : n°2884 Lyon 2^e Arrondissement p.1267195 (22.06.1892 - 31.12.1892)
- www.chronologie-jurassienne.ch
- www.m-ici.ch : Verriers de Moutier (Dossier de Mémoires d'Ici, 2006)
- André Bandelier, « Châtelain » [dhs], in Dictionnaire Historique de la Suisse [publication électronique DHS], version du 12.11.2003 (aussi dans le diju)
- www.diju.ch : -Châtelain (famille, verriers), -Verres Industriels SA, -Verrerie (de Moutier), -Nicolas Junker (1851-1907), -Junker et Cie. (1883-1905)
- n°40 in : librairiejumentverte.com/wp-content/uploads/2017/01/JumentVerte-Medecine-2016-1.pdf
- https://criminocorpus.org
- Bulletin universitaire contenant les décrets, règlements, ..., vol. 1, p.216, n°290
- Congrès scientifique de France, 10^e session tenue à Strasbourg, vol. 1, 1843, p.14
- Vetter T., Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, 1988, t. XXV, p.2518 : Joseph Laurent Anselme Marchal (1806-1855)
- www.archi-wiki.org/Adresse :Rue_(Strasbourg)_1
- n°29 in : librairiejumentverte.com/wp-content/uploads/2017/01/JumentVerte-Medecine-2016-1.pdf
- ccf.fr.bnf.fr
- Vetter T., in Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, 1988, t. XXV, p.2518 : Joseph-Anselme-Louis-Joseph Marchal (1776-1854)
- Vetter Théodore, Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne (NDBA), 1988, t. XXV, p.2517 : François Laurent Marchal (1746-1814), n°1
- www.gw.geneanet.org : Marchal s. Strasbourg : René Puvis de Chavannes [rpc]
- Muller Cl., Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne (NDBA), 1988, t. XXV, p.2517 : Florian-Mathias Marchal (1757-1818) (dom Anselme), n°3
- Sigrist F., Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne (NDBA), 1988, t. XXV, p.2517 : François-Louis Marchal (1743-1806) (dom Anselme), n°2
- www.geneanet.org : reibell : Christian Soyer [familysoyer]
- www.geneanet.org : reibell : Nicolas Haumont [nhaumont]
- www.geneanet.org : reibell : Marc Vitelli [boutch1]
- journal.openedition.org/alsace/1942
- Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne (NDBA), 1988, t. XXX, p.3121-3123 : Auguste Reibell n°2, 4, 6
- Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français, An X (1802), p.461
- https://books.google.ch]
- www.youscribe.com/BookReader/Index/204574?documentId=173460
- fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Jacques_Uhrich
- www.geneanet.org : uhrich : Alain Garric [garric]
- Haller, A., Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne, 1988, t. XXXVII, p.3942 : Jean-Jacques Uhrich (1802-1886)
- gw.geneanet.org/vleak?lang=fr&pz=emma+sonia+simone&nz=leake&ocz=0&p=charles+marie+anselme&n=marchal
- gw.geneanet.org/rpc?lang=fr&pz=marie+rene&nz=puvis+de+chavannes&ocz=0&p=françois+joseph&n=marchal
- gw.geneanet.org/vleak?lang=fr&pz=emma+sonia+simone&nz=leake&ocz=0&p=charles+marie+anselme&n=marchal] (par Veronique Cusey Leake [vleake]) (liaison entre tous les Marchal)
- gw.geneanet.org/joshua22?lang=fr&pz=athenais&nz=meuziau&ocz=0&p=adele+josephine&n=reibell (Adèle Joséphine Reibell (1794-1832) oo baron de Meuziau (1771-1834))

GRAND SALON

de la GÉNÉALOGIE

RETROUVEZ L'HISTOIRE DE VOTRE FAMILLE

LES 14, 15 ET 16 MARS 2019

JEUDI 14 MARS
de 14h à 19h (+ matinée scolaire)

VENDREDI 15 MARS
de 10h à 19h

SAMEDI 16 MARS
de 10h à 17h

100 associations,
organismes, centres
d'archives, auteurs
20 conférences
Entrée libre



Info

Plus de détails à l'adresse :
www.salondegenealogie.com/

Une tombe qui intrigue....

Quand vous pénétrez dans l'enceinte du cimetière de Buix, une tombe attire l'attention. Elle est adossée au mur du cimetière, tout de suite en entrant.

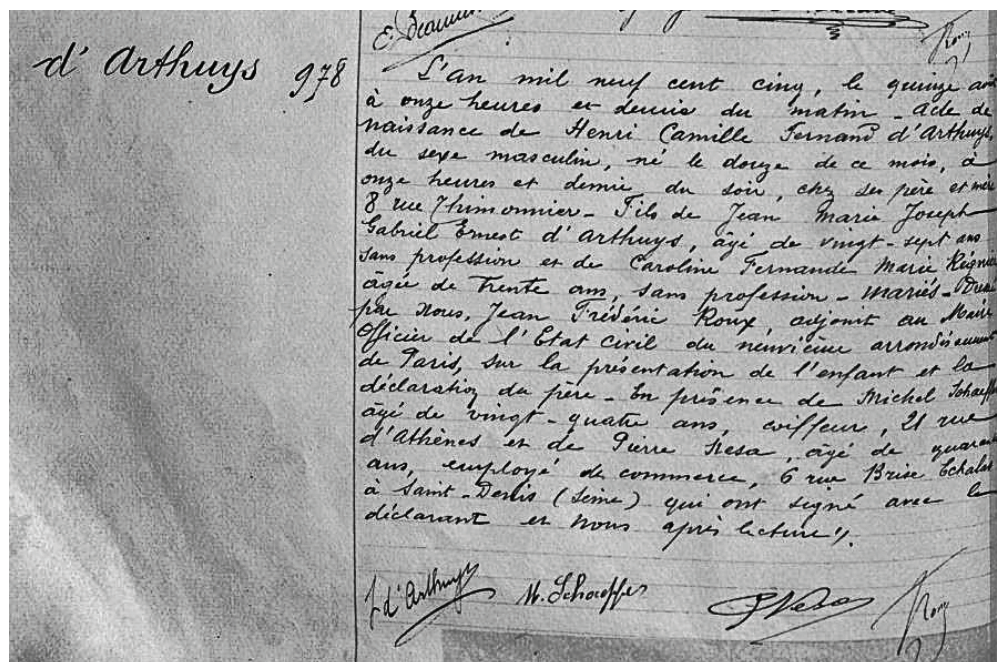


Commandant Henry d'Arthuys
1905-1949
Légion d'honneur Croix de guerre
Mort pour la France

On se demande pour quelle raison un soldat « Mort pour la France » est enterré en Suisse !

Après quelques recherches, on a découvert que le commandant d'Arthuys avait épousé Thérèse FELTIN de Grandgourt (1912-1967).

Il est né dans le 9^e arrondissement de Paris, le 12 août 1905, sous les prénoms de Henri Camille Fernand. Il était le fils de Jean Marie Joseph Gabriel Ernest d'Arthuys, 27 ans et de Caroline Fernande Marie REGNIER 30 ans.



On ignore tout de son enfance et sa jeunesse. Il apparaît plus tard sur les listes des « Officiers supérieurs et subalternes » de l'armée. On sait également qu'il a été prisonnier à l'Oflag XII B réservé aux officiers et situé dans la citadelle de Mayence.



L'Oflag XII B (source : Association Mémoire et Avenir)

GR 8YE 92204	ARTHUIS, Emmanuel Louis Marie	chef de bataillon	infanterie		07/06/1948
GR 8YE 93110	ARTHUIS, Henri Camille Fernand d'	chef de bataillon	infanterie	12/08/1905	19/03/1949
GR 8YE 82088	ARTHUIS, Jacques Marie	capitaine	arme blindée cavalerie		09/09/1943
GR 8YE 64674	ARTIERES, Albin Maurice Hamelet	ingénieur	génie	08/05/1901	15/10/1949

Prisonnier de guerre, il a été libéré en 1945. Il a occupé plusieurs postes en France, dont celui de chef de bataillon (source : service historique de la Défense).



Hf MEA869 Oflag XII B - Photos du Capitaine Henry d'Arthuys
Cartes du Capitaine Henry d'Arthuys à son épouse

Contrairement à ce que pensent certains témoins encore vivants de cette époque, il n'a pas été blessé à la mâchoire par un obus. D'après son petit-fils Loïc, qui ne l'a pas connu, il a attrapé le scorbut en captivité, qui s'est transformé en cancer de la mâchoire, cause de sa mort. Il est donc venu se soigner et se reposer à Grandgourt, dans la famille de son épouse. C'est là qu'il est décédé, et c'est la raison de son inhumation au cimetière de Buix.

Il avait un énorme bandage à la mâchoire, et d'après Georges Ecabert, qui, adolescent, passait par Grandgourt à vélo pour aller au collège St-Charles, les enfants en avaient peur à cause de ce pansement.

Il n'a eu qu'une fille, Geneviève (1937-1980), qui a épousé Christian CHEVILLOTTE en 1958 à l'Archevêché de Paris. Leur mariage a été célébré par leur parent le cardinal Maurice FELTIN. 5 enfants sont nés de cette union.

Henri d'Arthuys et sa fille Geneviève sont morts tous les 2 à l'âge de 43 ans.

Merci à Christian CHEVILLOTTE, retrouvé grâce à internet, qui a très gentiment accepté de nous répondre.

Christine BOISSEIN-GATRAT
Marie-Claire MOUCHE

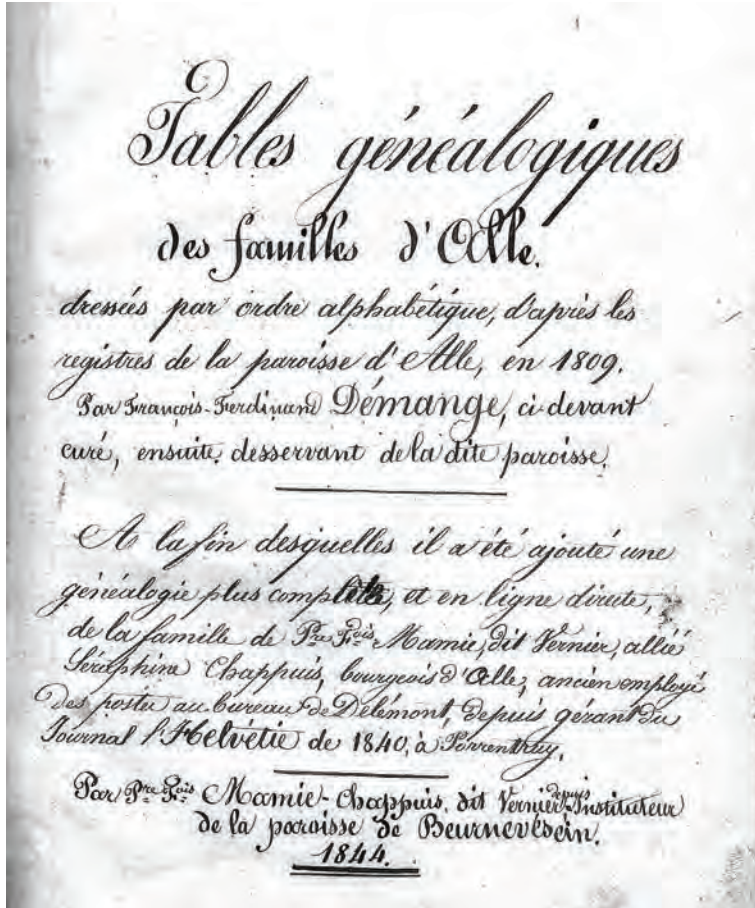


Ref MEA870 Oflag XII B - Photos du Capitaine Henry d'Arthuys
Cartes du Capitaine Henry d'Arthuys à son épouse

Les photos du musée virtuel ne peuvent pas être exploitées ou reproduites sans l'autorisation de l'association.
Pour avoir accès à cette photographie vous devez en faire la demande à l'association en indiquant l'usage que vous souhaitez en faire.
Cliquez sur ce lien pour en faire la demande

Les PETIGNAT d'Alle

La généalogie ... je suis tombée dedans comme Obélix dans la potion magique un jour de 1993. Alors que mon fils, pour un devoir d'école, avait besoin de la généalogie de sa famille paternelle "Petignat" sur 4 générations, j'ai questionné des oncles et cousins. A mon étonnement, ils ne purent me renseigner. Ils me disaient: - je n'ai jamais questionné ma mère ou mon père sur sa vie d'enfant, sa famille et ils n'en parlaient pas.



Donc je me suis renseignée auprès de l'officier d'état civil du village puis dans les registres paroissiaux et les registres des Bourgeois d'Alle, très bien rédigés et mis à jour. Et me voilà irrémédiablement passionnée.

Un autre événement a motivé mes recherches. En 1981, au village a eu lieu la fête des Petignat. Réunion des descendants de Jacques Petignat et Catherine Rapinez. A l'époque, cette grande famille était constituée d'environ 500 membres vivants. (voir généalogie en fin article)

Plusieurs familles Petignat d'Alle ne furent pas invitées à cette fête.

Quand mon mari leur a demandé :

- Pourquoi ne sommes-nous pas de la fête ?

La réponse qu'on lui donna fut :

- Vous n'êtes pas de la même famille Petignat. On n'a pas trouvé de lien avec vous.

Depuis cette manifestation, une question me turlupinait.

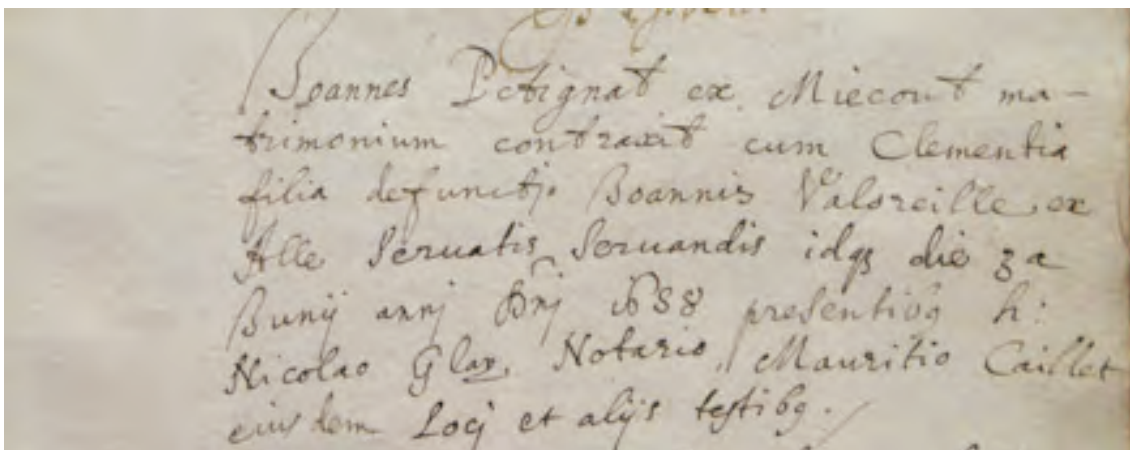
Y avait-il un lien entre les familles Petignat d'Alle ?

J'ai trouvé la réponse lors de mes recherches à la Paroisse. A l'époque, j'ai

eu accès à un cahier « **Tables généalogiques des familles d'Alle** »

En consultant ce cahier, j'ai pu voir, comme en témoignent les pages 73 et 79, dont j'ai prélevé des extraits ci- après, que tous les "Petignat" d'Alle à cette époque sont les descendants de :

Jean Petignat, natif de Miécourt, marié le 3 juin 1658 avec Clémence, fille de Jean Varoreille ("Valoreille" sur acte de mariage ci – après)



Extrait du registre des mariages de la commune d'Alle (1596 -1676)

Tables généalogiques des familles d'Alle (*extrait du cahier*)

Dressées par ordre alphabétique, d'après les registres de paroisse d'Alle en 1809. Par François Ferdinand Démange, ci-devant curé, ensuite desservant de la dite paroisse.

Avertissement !

Avant la Révolution et dans le temps que les registres de la paroisse d'Alle étaient conservés à la maison de Cure, Monsieur Démange s'était trouvé dans le cas de les consulter pour savoir si certaines personnes qui désiraient se marier ensemble, étaient parentes et à quel degré. C'est ce qui le détermina à dresser d'après les dits registres, un petit registre renfermant des tables généalogiques des familles d'Alle, ayant droit de bourgeoisie au dit lieu, et c'est de là que j'ai copié les dites tables généalogiques des différentes familles.

Après que Mr Démange se fut retiré d'Alle, le 5 mai 1793, pour raisons connues (la grande révolution) on brûla méchamment ses papiers parmi lesquels se trouvaient ces tables généalogiques qui devinrent la proie des flammes. De retour à Alle, il pensa à réparer cette perte, et après avoir obtenu du maire d'Alle, chez lequel étaient alors déposés les registres, la permission de les prendre chez lui aussi souvent qu'il le voudrait. Il dressa les susdites tables généalogiques et dans lesquelles on voit les parentés qui existent entre lesdites familles.

Il est à observer que les registres de baptêmes de la paroisse d'Alle commencent le 27 septembre 1596 et vont jusqu'au 16 avril 1634 ; là il y a une interruption de onze ans, pendant lesquels on n'a enregistré qu'un seul baptême qui est du 14 décembre 1641. Avant et après cet enregistrement il y a une grande lacune. Les enregistrements recommencent le 7 mai 1645 et vont sans interruption jusqu'à la Révolution.

Les registres de mariages commencent le 30 septembre 1596 et vont jusqu'au 25 septembre 1633. Là, il y a aussi une interruption de onze ans et jusqu'au 20 août 1644. Alors les enregistrements recommencent et suivent jusqu'à la Révolution.

On n'a fait entrer dans ces tables généalogiques que des familles d'Alle qui avant la Révolution, avaient droit de bourgeoisie au dit lieu et dans lesquelles il y avait postérité ou espérance de postérité.

On peut ranger en deux classes les familles d'Alle et mettre dans la première classe celles qu'on voit établies au dit lieu avant l'année 1634, et dans la seconde classe, les familles qui se sont établies à Alle après ladite année.

Les familles de première classe sont :

1° les Bidaine 2° les Billieux 3° les Caillet 4° les Comment 5° les Courtat 6° les Docour

7° les Farine 8° les Feusie 9° les Guilloz 10° les Mamie 11° les Phelpin 12° les Racordon 13° les Raval 14° les Riat 15° les Rossé 16° les Roth

Voici les familles de seconde classe :

1° les Fleuri 2° les Merguin 3° les Petignat 4° les Prudon 5° les Saner 6° les Voélin 7° les Vuillat

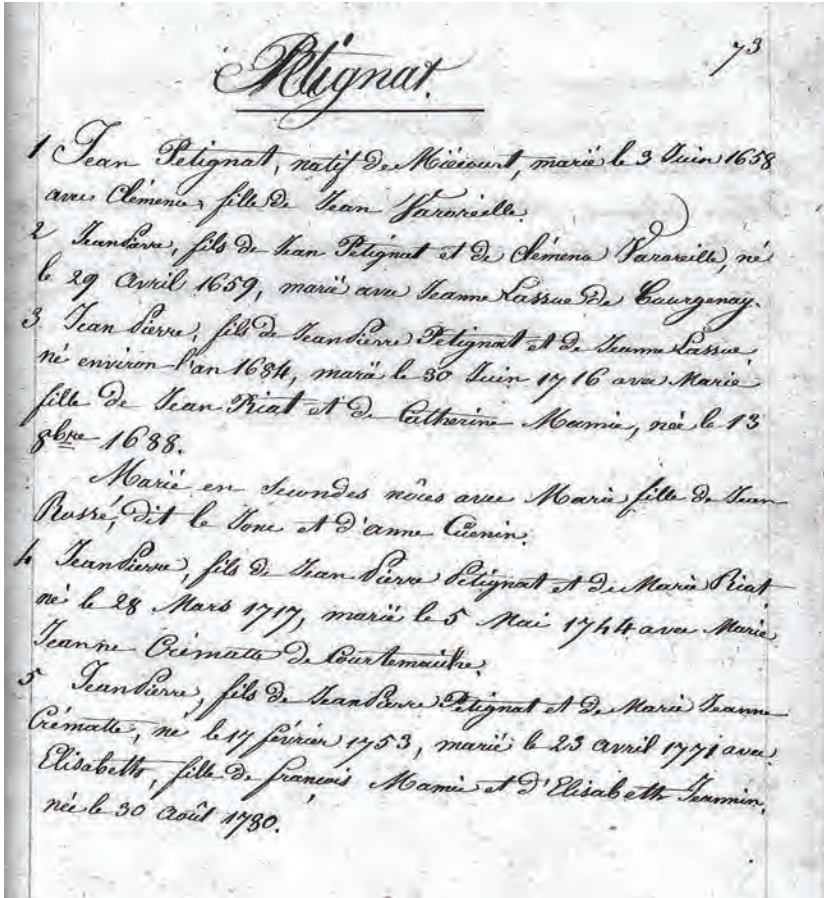
Parmi les familles de première classe, il y en a trois, à savoir celle des Bidaine, celle des Guilloz, et celle des Raval, dont on n'a pas pu faire monter la généalogie jusqu'à l'année de 1634. Parce qu'on n'a pu découvrir de qui étaient fils ceux qui dans ces tables généalogiques dont au 1er de chacune dans trois familles mais on voit par les registres que les dites trois familles existaient à Alle avant l'année 1634. Les femmes mariées à Alle dont on n'a pas marqué le lieu d'origine sont originaires d'Alle.

19 août 1844

Signé Pierre- François Mamie, instituteur à Beurnevésin

Mr François Ferdinand Démange a réalisé un bon travail de recherches. J'ai contrôlé dans les registres paroissiaux et j'ai trouvé les actes mariages qu'il nomme dans les généalogies.

Ci – après, j'ai extrait les pages qui m'intéressaient pour l'article des **généalogies « Petignat » de « Tables généalogiques des familles d'Alle » en gras et en italique le résultat de mes recherches.**



1. Jean Petignat, natif de Miécourt, marié le 3 juin 1658 avec Clémence, fille de Jean Varoreille

2. Jean Pierre, fils de Jean Petignat et de Clémence Varoreille, né le 29 avril 1659, marié avec Jeanne Lassue de Courgenay

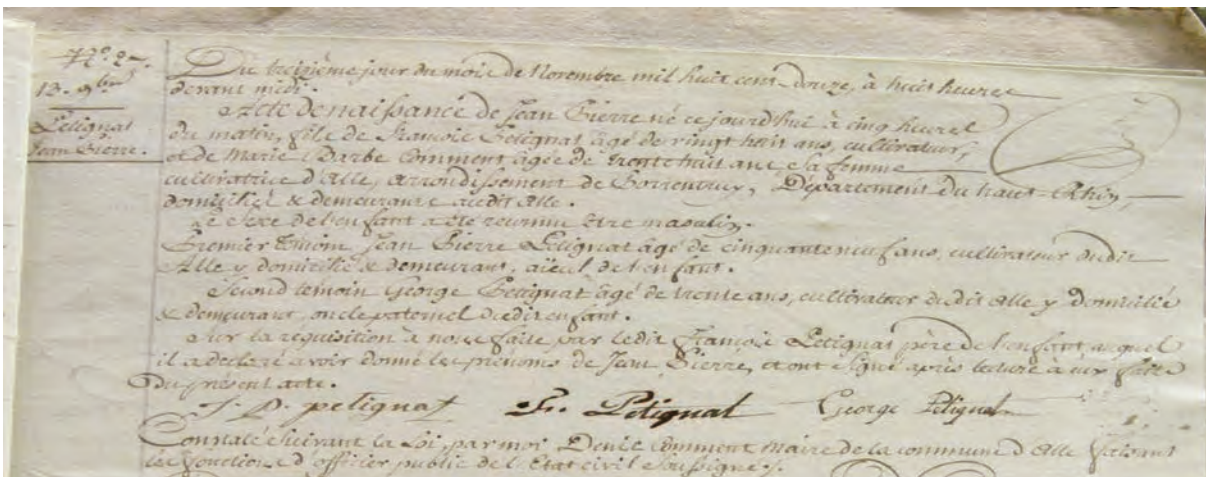
3. Jean Pierre, fils de Jean Pierre Petignat et de Jeanne Lassue né env. l'an 1684, marié le 30 juin 1716 avec Marie fille de Jean Riat et de Catherine Mamie, née le 13 octobre 1688, marié en secondes noces avec Marie fille de Jean Rossé, dit le Jonc et d'Anne Cuenin

4. Jean Pierre, fils de Jean Pierre Petignat et de Marie Riat né le 28 mars 1717, marié le 5 mai 1744 avec Marie Jeanne Crématta de Courtemaiche

5. Jean Pierre, fils de Jean Pierre Petignat et de Marie Jeanne Crématta, né le 17 février 1753, marié le 23 avril 1771 avec Elisabeth fille de François Mamie et d'Elisabeth Jeannin, née le 30 avril 1733

6. François, fils de Jean Pierre Petignat et Elisabeth Mamie, né le 14 juin 1784, marié le 8 novembre 1810 avec Marie Barbe fille de Jacques Ambroise Comment et Marie Jeanne Guinens, née le 13 décembre 1773, décédée le 5 janvier 1814

7. Jean Pierre, fils de François et Marie Barbe Comment, né le 13 novembre 1812, marié le 21 janvier 1840 avec Marie, fille de Denis Saner et Anne Marie Mouche, née le 2 avril 1813



8. Eugène, fils de Jean Pierre Petignat et Marie Saner, né le 8 novembre 1855, marié le 12 septembre 1896 avec Marie Anne (dite Maria), fille d'Auguste Alexandre Périat et Marie Florentine Périat de Fahy, née le 8 août 1869.

9. Léon, fils d'Eugène et Maria Périat, né le 21 juillet 1901, marié le 22 octobre 1932 avec Marie fille de Constant Meyer et Marie Louise Pape d'Asuel, née le 22 février 1911

Cette ascendance est l'arbre de la famille de mon mari. Jean – Pierre est né en 1812 dans la ferme que nous habitons encore actuellement à Alle. Cela fait plus de 200 ans que la famille vit dans cette maison.



Devant la maison Petignat – 1938

Page 74

1. **Jean Petignat, Clémence Varoreille, sa femme** (page 73)
2. **Jean Pierre Petignat, Jeanne Lassue, sa femme**
3. **Jean Pierre Petignat, Marie Riat sa femme**
4. **Pierre Petignat, fils de Jean Pierre et de Marie Riat, né le 20 octobre 1731, marié le 12 juillet 1756 avec Marie fille de Jacques Rossé et de Marie Terrier, née le 8 octobre 1737**
5. **Pierre Joseph fils de Pierre Petignat et de Marie Rossé, né le 14 avril 1757, marié le 16 février 1784 avec Marie Jeanne fille de Jean Pierre Guilloz, née le 16 juillet 1759.**
6. *Jacques Petignat, fils de Pierre Joseph Petignat et Marie Jeanne Guilloz, né le 16 novembre 1787, marié le 23 avril 1816 avec Marie Barbe Mamie, fille de Pierre François Mamie et Marie Anne Oeuvery de Coeuve, née le 20 octobre 1792*
7. *François Petignat, fils de Jacques Petignat et Marie Barbe Mamie, né le 11 septembre 1820 marié le 24 juin 1845 avec Victoire Soudain, fille d'Henri Soudain et Catherine Duplain de Courtelevant en France*

1895 - Noce d'Or - François Petignat et Victoire Soudain- Alle.



photo remise à la Fondation du Patrimoine d'Alle par un descendant de la famille

Page. 75 à 78, je n'ai pas trouvé de descendance masculine pour ces familles Petignat, mais elle existe peut-être ?

Page 79

1. **Jean Petignat, natif de Miécourt, marié le 3 juin 1658 avec Clémence, fille de Jean Varoreille**
2. **Nicolas, fils de Jean Petignat et de Clémence Varoreille, marié le 8 octobre 1691, avec Marie fille de Claude Courtat**
3. **Pierre Joseph, fils de Nicolas Petignat et de Marie Courtat, né le 1er mars 1702, marié le 10 octobre 1736 avec Magdelaine, fille de Pierre Racordon et de Catherine Feltalb, née le 8 avril 1720**
4. **François, fils de Pierre Joseph Petignat et de Magdelaine Racordon, né le 24 mars 1742 marié le 19 mai 1772 avec Marie Jeanne fille de Jacques Billieux et de Marguerite Mamie, née le 23 septembre 1745**
6. *Jacques, fils de François Petignat et Marie Jeanne Billieux, né le 11 septembre 1789, marié le 29 septembre 1812 avec Marie Bermon de Courtemaiche, née le 21 janvier 1793*
7. *Jacques, fils de Jacques et Marie Bermon, né le 13 mars 1819, marié le 23 février 1846, avec Catherine Rapinez, fille de Jean –Jacques et Françoise Echemann, née le 1 mai 1828 à Villars- le - Sec en France.*

Le couple a eu 17 enfants dont 10 se marièrent et 8 eurent des enfants.

En 1981, la fête des Petignat a réuni leur descendance.

A l'occasion de cette grande réunion de famille, une plaquette fut éditée:

“ Les Petignat. Historique et reflets“



La généalogie résumée dans ce livre commence dès Nicolas Petignat marié à Marie Courtat. (Voir ci-dessus page 79 des “ Tables généalogiques des familles d'Alle“). Puis il y a la généalogie complète des descendants de Jacques Petignat – Rapinez.

Le lien entre “les Petignat“ d'Alle ?

On peut voir à la page 79, Nicolas Petignat dont les Petignat de la plaquette citée ci-dessus, sont les descendants et à la page 73, son frère Jean -Pierre dont les Petignat de la famille de mon mari sont les descendants. Les deux sont bien les enfants de Jean Petignat, natif de Miécourt.

Donc oui, le lien existe entre tous les PETIGNAT d'Alle. —————

Marie-Eve Petignat-Mamie

Heurts et malheurs du curé Greppin

Au milieu du XIXe siècle, les opinions politiques et le comportement du curé Greppin ne font pas l'unanimité dans le village où il officie. Même ses supérieurs hiérarchiques sont divisés. Il ne lui reste qu'une échappatoire : émigrer.

Contexte politique et religieux

Les révolutions libérales des années 1830 agitent l'Europe et la Suisse. Elles font sentir leurs effets dans le canton de Berne qui se donne une constitution libérale en 1831. Dans la foulée, les autorités cantonales cherchent à limiter l'influence conservatrice de l'Église. Les curés sont désormais considérés comme des fonctionnaires rétribués par l'État et tenus à prêter serment à la nouvelle constitution. Cette dernière mesure suscite de violentes critiques dans les districts catholiques du Jura bernois et des membres du clergé refusent de s'y soumettre. Nommé depuis peu, le responsable de la paroisse de Porrentruy, le doyen Varé, est un ecclésiastique « gouvernemental ». Or, c'est lui qui installe en 1837 le successeur du curé de Chevenez, récemment décédé, en la personne de Jean Baptiste Greppin, originaire de Develier. La nomination se déroule dans un contexte agité d'autant plus que le curé Greppin est favorable aux opinions libérales et qu'il a déjà prêté serment devant le préfet. Dans ses *Mémoires*, l'abbé Bélet, un ultramontain convaincu, note à propos de son confrère qu'il « parut pactiser lui aussi avec la nouvelle cure de Porrentruy » ; il le classe sans ambages parmi les quelques membres du clergé qui ont fait « cause commune avec l'administration radicale ».

Un ministère semé d'embûches



Chevenez vers 1900

A Chevenez, la population est divisée ; certains habitants sont acquis aux nouvelles idées tandis que d'autres restent fidèles à la doctrine des conservateurs. L'opposition entre les deux groupes se cristallise autour du curé. Ses relations avec les autorités communales, tributaires de la coloration politique des élus, ne sont pas toujours empreintes de cordialité. Selon ses fidèles, le curé Greppin qui a trouvé en 1837 un village « divisé par l'exaspération des esprits en deux camps » est parvenu, malgré tout, à « réunir les deux partis en un seul faisceau » « grâce à son habilité et à son sens pastoral ». Cette affirmation, quelque peu en décalage avec le vécu quotidien, révèle tout de même qu'un *modus vivendi* s'est établi entre les villageois pendant une dizaine d'années.

Les relations se détériorent nettement en 1847 et 1848, années du Sonderbund et de l'adoption de la constitution fédérale d'inspiration radicale. Les attaques contre l'ecclésiastique ne visent pas directement ses convictions politiques mais dénigrent son comportement au sein de la communauté.

Une première salve est portée en décembre 1847 dans une lettre adressée à Mgr Salzmann, évêque de Bâle, par des membres du conseil communal et du conseil de Fabrique (conseil de paroisse), soit une dizaine de personnes, emmenées par le maire Salomon. « Nous vous prions de croire qu'il nous est pénible d'être obligés de porter plainte contre notre curé, mais notre conscience nous le commande impérieusement car nous savons que si nous ne nous adressons pas directement à vous, l'autorité ecclésiastique ne prendra aucune mesure. » Une allusion à peine voilée au doyen Varé. Alors que reproche-t-on au curé Greppin ? Son penchant déréglé pour la boisson. « Nous ne vous fatiguerons pas Monseigneur par le récit de ses fréquentes intempérances dans les auberges de Porrentruy, nous nous bornerons à cet égard à vous dire qu'il ne s'est nullement corrigé et qu'il est même un objet de scandale pour les protestants des environs. En effet [si] quelqu'un de notre commune se rend dans les environs de Montbéliard, on ne manque pas de nous lancer des paroles qui ont trait à son malheureux penchant à l'ivrognerie, un seul voyage qu'il a fait dans ces localités françaises soit disant dans le but de chercher une régente a suffi pour le faire connaître. » Il est évident qu'un tel pasteur ne peut rester à son poste, étant un objet de scandale et de perdition « surtout pour notre jeunesse si impressionnable ». En outre, le curé est accusé de malversations financières à propos d'une somme d'environ 550 francs de France qu'une bienfaitrice lui avait remise pour l'autel de saint Maurice, patron de la paroisse. A cela s'ajoutent des critiques concernant l'exercice de ses devoirs pastoraux.

Ivrognerie, abus de confiance, manque d'assistance à ses ouailles, puisque « au lieu de sacrifier tous ses loisirs à la politique comme il le fait [il devrait] les employer à accomplir ses devoirs religieux. » On peut donc penser que la cause est sans espoir, d'autant plus qu'une plainte du maire Salomon jette le discrédit sur la gouvernante de la cure, et par conséquent, sur le prêtre.

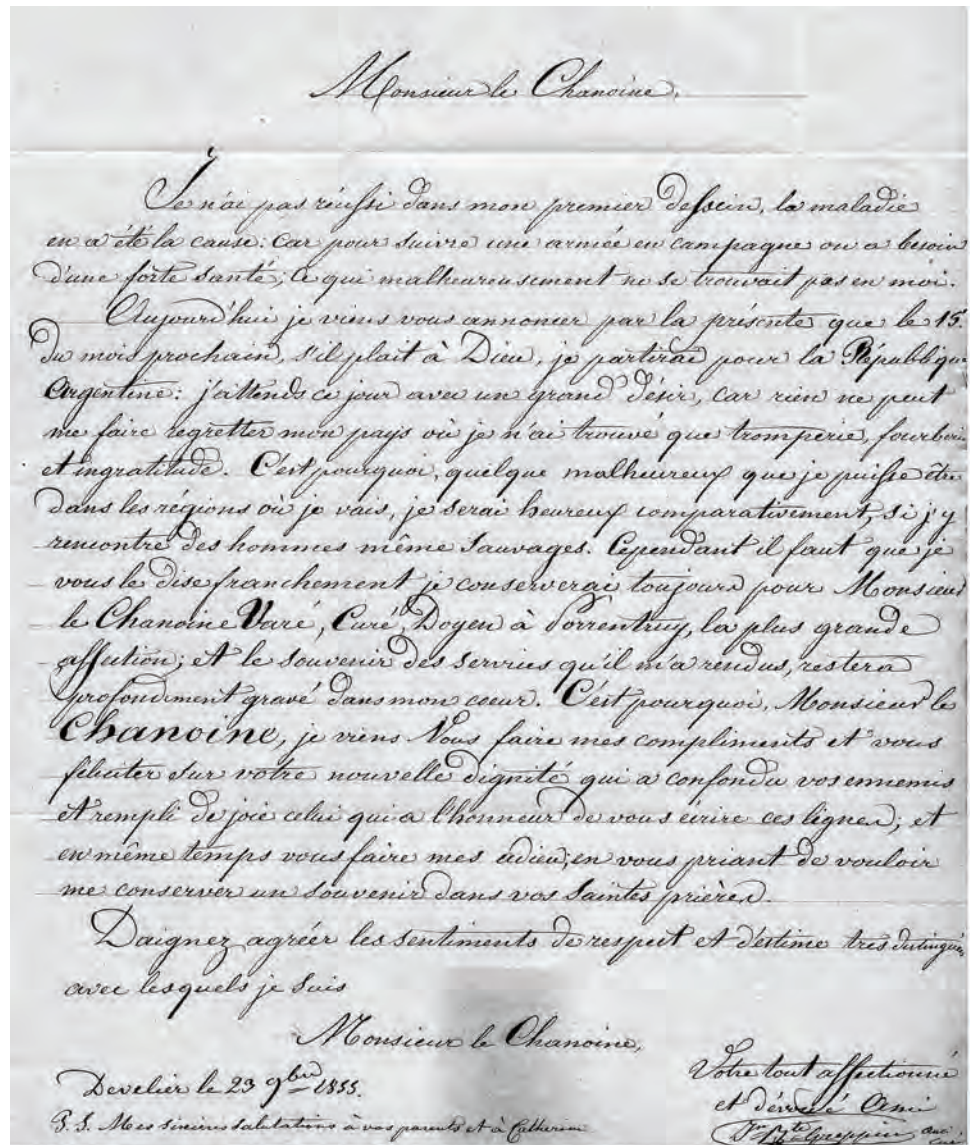
Mais c'est sans compter sur le soutien d'une certaine de chefs de famille du village, qui prennent aussitôt la défense de leur curé, considéré comme un homme remarquable par sa conduite et son dévouement. Les indignes calomnies dont il est l'objet sont suscitées par « le Réveil de la grande politique qu'une faction par esprit de coterie s'est tout à coup élevée contre lui. » Dans ces temps troublés, le curé est en faveur de la paix tandis que « quelques-uns de ses collègues prêchèrent la Guerre civile. » Quant aux noires calomnies concernant sa servante, elles ne sont « que le résultat d'une haine implacable que nourrissait le maire Salomon contre ce bon pasteur qui maintes fois a déjà été victime de la méchanceté de ce fonctionnaire. » Même le Préfet du district de Porrentruy confirme « que le curé de Chevenez est victime d'une intrigue ourdie dans l'intérêt d'une ambition particulière. » Une pétition, tout aussi élogieuse, adressée au doyen de Porrentruy et au Gouvernement bernois demande le maintien de la servante du prêtre.

Révocation et déchéance

Malgré les suppliques de ses paroissiens, le curé Greppin est révoqué par l'Evêque dans le courant de 1848 ; il perd ainsi paroisse et revenu. Dès lors, il parcourt le pays vivant de charité bien qu'il entreprenne de nombreuses démarches pour obtenir une nouvelle cure. En 1854, à défaut de trouver ce qu'il souhaite, il décide de s'exiler aux Etats-Unis. Mais il doit y renoncer, très affaibli par la maladie. D'abord admis à l'hôpital de Porrentruy, il est conduit quelques mois plus tard dans celui de Delémont, où Develier, sa commune d'origine, est tenue d'hospitaliser ses pauvres. Le curé, qui n'a pas été prévenu du transfert, estime qu'on le traite « comme un prisonnier », sans égards pour sa santé étant donné que le trajet se fait « dans une mauvaise voiture », des conditions qui, selon lui, ont sans doute aggravé son état. Et comble de malchance, il peine à être admis dans ledit hôpital, faute de places. Malgré tous ces déboires, sa santé s'améliore, mais ne lui permet pas de reprendre une paroisse, une solution qu'écartent tant les milieux politiques qu'ecclésiastiques. En effet, s'il est vrai que le curé est démuné de tous moyens d'existence, le préfet de Delémont signale qu'« Il est à regretter que sa conduite ne soit pas exempte de reproches, car il se livre à la boisson et occasionne du scandale qui rejaille sur les autres membres du clergé. Il serait dans l'intérêt de la morale publique de l'éloigner du pays. Son intention était et est encore d'émigrer en Amérique et je pense qu'il serait opportun de profiter de ses dispositions. » Le conseil communal de Develier partage la même opinion. Il relève que le curé a été soigné pendant cinq mois dans les hôpitaux de Porrentruy et

Lettre du curé Greppin au chanoine Varé, Develier, 23 novembre 1855.

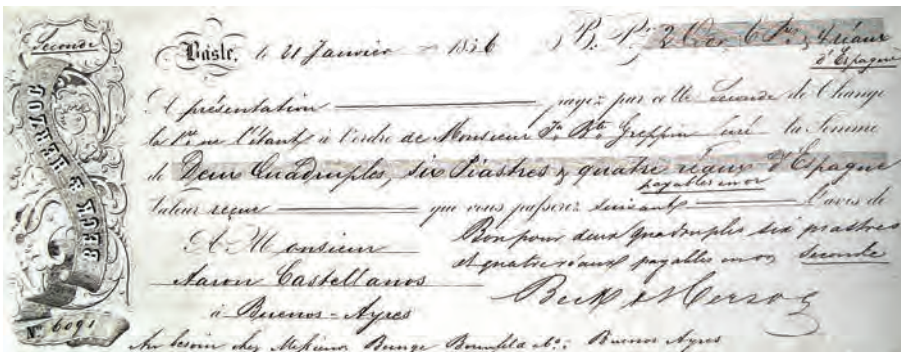
Adresse figurant sur l'enveloppe : Monsieur Varé, chanoine de la Cathédrale de Bâle et Soleure, Commissaire épiscopal, Curé Doyen, etc. Porrentruy.



de Delémont « d'où il est ressorti dans un état de convalescence langoureuse qui lui empêchera désormais de gagner sa vie. » Ce pauvre prêtre « errait de village en village, de maison en maison, manquant souvent du nécessaire. Comme cette vie ambulante et malheureuse est fort peu convenable pour un prêtre, que la vue d'un ministre de la religion dans un pareil état, fait mal à voir, en ce que le peuple, qui confond souvent le prêtre avec la religion, perd peu à peu le respect qu'il doit avoir pour sa foi, à mesure que diminue la vénération pour son pasteur [...] », par conséquent, dans ces circonstances, l'éloignement de ses fidèles est l'option la plus souhaitable. La Commission ecclésiastique catholique estime, elle aussi, que la conduite du curé Greppin ne s'est pas améliorée et « que cet ecclésiastique s'est attiré son malheur par sa propre faute. » Si, dans un premier temps, elle a envisagé le placement de M. Greppin dans un couvent afin qu'il puisse passer en paix le reste de ses jours, elle se rallie volontiers à « son projet d'émigration, ce qui serait lui rendre un service à lui-même ainsi qu'au Jura entier. » Se pose alors la question du financement de son voyage. La commune est d'accord de payer la moitié des frais de transport, estimés à 200-300 francs, et le Clergé jurassien s'engage pour le versement de l'autre moitié ; il espère rassembler les fonds nécessaires au moyen d'une souscription lancée parmi les ecclésiastiques bien que ceux-ci ne soient pas bien disposés envers Jean Baptiste Greppin, en particulier les curés d'Ajoie, « ayant déjà fait pour lui des sacrifices considérables en pure perte » comme le relève le curé de Develier, M. Sérasset. Si la quête ne devait pas atteindre le montant souhaité, il s'engage à verser lui-même la différence. Un éventuel surplus serait utilisé pour procurer à l'émigrant les effets dont il a besoin pour son voyage.

L'Amérique, une terre d'espoir

Mais où se rendre ? Aux Etats-Unis, en Argentine ? Cette fois-ci, ce sera en Argentine, ce pays sous-peuplé venant de s'ouvrir à la colonisation européenne. Aaron Castellanos, un intermédiaire du Gouvernement argentin, se trouve à Paris et recrute activement des colons pour la province de Santa Fé par le biais d'agences d'émigration. En Suisse, c'est la maison Beck & Herzog de Bâle qui lui sert de relais. Les autorités de Develier ne l'ignorent pas, vu l'intense propagande diffusée dans le journal *Le Jura*. Le contrat signé avec le représentant delémontain de l'agence bâloise, M. Jeannerat-Bouvier, fixe le départ au 5 décembre 1855. Mais, faute de places sur les bateaux, il est renvoyé au 10 janvier 1856. Or, quelques jours après ce report, M. Jeannerat-Bouvier reçoit une lettre de Paris l'informant que le curé Greppin ne peut être admis en raison de son âge avancé (54 ans). Le maire de Develier en est fort contrarié, estimant que le départ s'en trouve indéfiniment ajourné et qu'une autre destination coûterait bien plus cher à la commune. Néanmoins, il reprend contact avec l'agence Beck & Herzog afin de s'informer si M. Greppin pourrait partir dans le courant du mois janvier 1856, « dans l'une des contrées, n'importe laquelle, de l'Amérique. »



Traite libellée en faveur du curé Greppin, Bâle, le 21 janvier 1856.

Finalement, l'affaire s'arrange avec M. Castellanos qui revient sur sa décision. Au grand soulagement de tout le monde, le curé Greppin peut finalement quitter l'Europe par le port d'Anvers au début de février 1856. Il est muni d'une traite de 200 francs, émise par l'agence Beck & Herzog en monnaie argentine, correspondant au montant du subside versé par le Gouvernement bernois. Cette somme qu'il ne peut encaisser

qu'à Buenos Aires - ainsi on est sûr qu'il n'en fera pas usage avant son embarquement - doit lui permettre de se trouver à l'abri du besoin les premiers temps après son arrivée en Argentine. Malheureusement, le curé Greppin ne pourra jamais en profiter puisqu'il meurt sur le navire qui le transporte, au large des côtes de l'Amérique du Sud.

Ainsi s'arrête la vie terrestre d'un ecclésiastique qui aura suscité bien des polémiques par ses opinions politiques, mais surtout, semble-t-il, par son penchant pour la boisson. Doté d'un « fort caractère », le curé Greppin ne s'est jamais résigné à son sort et a recherché continuellement une nouvelle situation contre vents et marées. En dernier recours, il préfère relever le défi de l'inconnu malgré une santé défaillante plutôt que de se soumettre à la règle d'un couvent. Mais son exil peut également être considéré comme une émigration de débarras. Du côté de l'autorité ecclésiastique, on éloigne un prêtre dont l'exemple est peu recommandable ; du point de vue des autorités cantonale et communale, on se défait d'un citoyen tombé à la charge de la collectivité.

Marie-Angèle Lovis

Principales sources consultées :

- Archives paroissiales de Porrentruy, carton 88.
- Archives de l'Etat de Berne, BB III a 79, BB III a 93.
- Archives cantonales jurassiennes, 146 PY 10.1. et 10.2, Chevenez, correspondance de la préfecture avec les autorités cantonales et communales, 1832 à 1856.
- Archives de la commune de Chevenez, Procès-verbaux de l'assemblée et du conseil de Chevenez, années 1840 et 1850.
- Archives de la commune de Develier, Procès-verbaux de l'assemblée et du conseil, 1855 ; Affaires tutélaires, 1855.



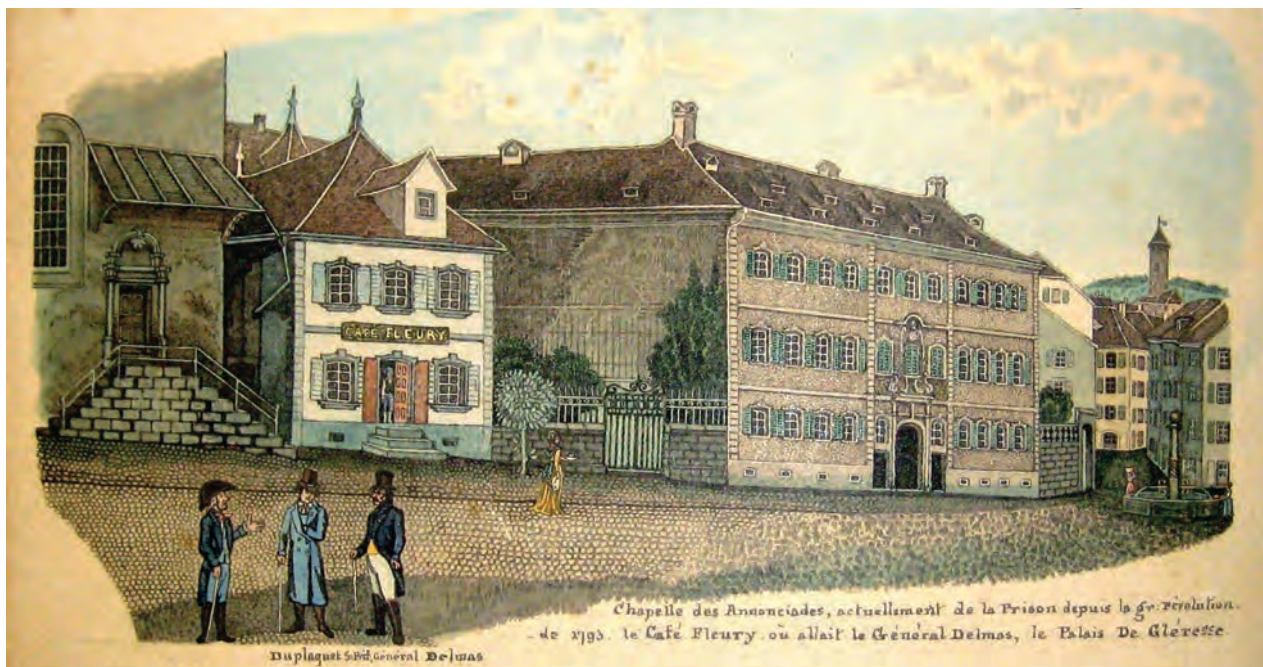
Armorial des abbés de Bellelay 1136-1807, monogramme Fme 1922, papier, dessin aquarellé, 62.4 x 40.4 cm/ 74 x 50



Armorial des abbés de Lucelle 1124-1802, monogramme MB, 1927, papier, dessin aquarellé, 62.4 x 40.4 / 74 x 50

Les Archives de l'ancien Évêché de Bâle : sources et ressources

Pour qui s'intéresse à l'histoire ou à la généalogie de l'espace jurassien, les Archives de l'ancien Évêché de Bâle (AAEB) représentent une adresse incontournable. La Fondation des AAEB a son siège à Porrentruy (voir les *Infos pratiques*). Soutenue par les Cantons de Berne, du Jura, de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, elle a pour principales missions d'assurer la conservation physique des documents d'archives, de décrire le contenu des fonds et de les mettre à disposition du public ; colloques, expositions, articles scientifiques des archivistes permettent par ailleurs de mettre en valeur les fonds.



Le « Palais de Gléresse » en 1803, aquarelle par Achille Schirmer vers 1850. À l'origine hôtel particulier de la famille de Gléresse, puis siège de la préfecture sous le régime bernois, le bâtiment abrite depuis 1963 les Archives de l'ancien Évêché de Bâle. (Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy)

La majeure partie des documents des AAEB ont été produits par les autorités et instances judiciaires épiscopales, puis par l'administration française (départements du Mont-Terrible et du Haut-Rhin, 1793-1815), et enfin par le gouvernement provisoire de 1814-1815 (administration au nom des Alliés puis de la Suisse). Sauf exception donc, les documents conservés aux AAEB sont antérieurs à la Restauration – une règle simple dans un paysage archivistico-institutionnel compliqué... en particulier pour qui n'est pas familier de l'histoire du pays.

Justice, finances (séries de comptes), diplomatie, économie et gestion du territoire (cadastre, bois et forêts, mines et forges, rivières), police des habitants (admission à la bourgeoisie), transmission du patrimoine et mutations foncières (notaires, ordre judiciaire), santé (peste, épizooties), etc. : les documents des AAEB reflètent la diversité des domaines gérés par un État. Avec en plus cette originalité de conserver des archives générées par l'administration spécifiquement ecclésiastique (section A, Affaires spirituelles), puisque le prince était aussi – et à l'origine – évêque. Ajoutons encore que les riches fonds d'archives des abbayes ou des établissements religieux sécularisés lors de l'occupation française (Bellelay, Lucelle, Moutier-Grandval, Saint-Ursanne) ont été intégrés a posteriori aux Archives centrales.

Vrai ou faux ?

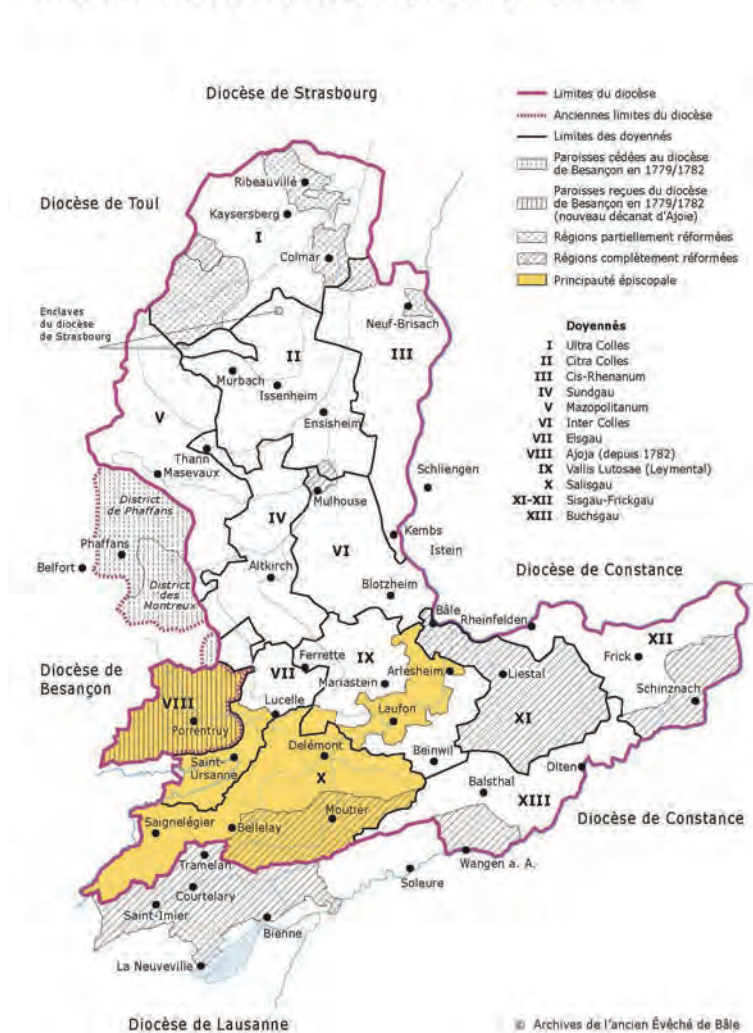
Les AAEB conservent les registres de paroisse (BMS) : **faux** ! En revanche, les actes d'état civil (et les tables alphabétiques décennales) peuvent être consultés aux AAEB, pour les communes du Canton du Jura (1793-1815), du Jura bernois (1800-1815), du Laufonnais et du Birseck (1793-1815). Les registres de paroisse se trouvent, quant à eux, dans les Archives des cantons concernés.

La consultation des documents en salle de lecture est publique et gratuite : **vrai !** Seules les photocopies ou la numérisation de documents sont payantes (et possibles seulement si les documents n'en souffrent pas).

« Évêché de Bâle » est synonyme de « diocèse de Bâle » : **faux !** « Évêché » est ici un faux ami, le mot désignant dans notre cas la principauté épiscopale, c'est-à-dire l'État politique dirigé par le prince. Mais en tant qu'évêque, ce dernier est aussi à la tête du diocèse de Bâle, dont l'étendue ne recouvre que partiellement la principauté (mais englobe p. ex. toute la Haute-Alsace ; voir la carte). Cette dichotomie se traduit dans les Archives par l'existence de deux grandes sections : A (Affaires spirituelles) et B (Affaires temporelles).

Les AAEB ne reçoivent plus de documents : **faux !** Même si l'administration épiscopale ne produit plus de documents – et pour cause – des échanges ou restitutions entre institutions conservatrices d'archives se produisent encore. Les AAEB ont ainsi récemment accueilli sur leurs rayons les fonds « Principauté de Porrentruy (1814-1815) » et « Prévôté de Moutier-Grandval, communauté et paroisse de Moutier ». Il n'est pas rare non plus que des privés fassent don de papiers de famille.

Diocèse de Bâle et principauté épiscopale avant la Révolution



Quand les registres paroissiaux ont disparu...

Bien souvent, la césure de la guerre de Trente Ans rend la poursuite des recherches généalogiques très complexe voire insurmontable. On trouve même des paroisses pour lesquelles les registres ne sont pas conservés avant le début du 19^e siècle ! Les AAEB conservent d'autres types de sources capables de pallier l'absence des registres – et/ou de les compléter. En voici un aperçu très partiel :

- **Notaires** (depuis la fin du 15^e s.). La transmission des biens (surtout la terre, et parfois de peu d'importance !) est à l'origine d'actes de nature diverse : achats, ventes, testaments et inventaires sont les plus connus. Mais on passait parfois aussi devant notaire pour conclure un contrat d'apprentissage ou de mariage. Autant d'actes qui permettent de relier des branches entre elles ou de faire le lien entre deux générations ; et qui donnent aussi de la « chair » à nos ancêtres (situation économique, détresse personnelle...). Un exemple : la promesse et traité de mariage faite par Hansolz Bergier, de Boncourt, devant le notaire Vernier Le Bon (Not. 17), le 2 février 1615 – alors que les registres des mariages de Boncourt ne sont conservés « que » depuis 1622. Il promet « de prendre et recevoir honneste fille Moryse, fylle de honorable homme Hansolz Chouffe (...) pour sa léalle femme et espouse ». Les nombreux témoins ajoutent encore de l'information au document.

- **Testaments, partages, inventaires après décès, tutelles et curatelles, « montes » publiques ou mises aux enchères.** Classés dans la section « Ordre judiciaire », différente des notaires, ces documents précieux concernent surtout les 17^e et 18^e siècles, avec quelques dossiers antérieurs. Des répertoires sont disponibles en salle de lecture (voir ci-après, *Comment s'orienter dans la masse de documents ?*)

- **Dispenses matrimoniales.** Les interdits canoniques au mariage dépendaient des liens entre les époux : consanguinité (mariage empêché du 1^{er} au 4^e degré), parenté par alliance (p. ex. entre un veuf et une parente de sa femme), parenté spirituelle (p. ex. entre un parrain et sa filleule). Pour y déroger, les requérants devaient obtenir une dispense, délivrée par le nonce apostolique à Lucerne (formulaires imprimés), sur présentation d'un dossier préparé par l'Officialité (tribunal diocésain, cote A 85), qui prenait des informations auprès du curé de la paroisse. Comme l'indique le schéma ci-dessous, il arrive même que les employés de l'Officialité mâchent le travail aux généalogistes ! Des répertoires existent pour une partie des dossiers, ils sont disponibles en salle de lecture et en ligne (cotes A 85/30 et A 85/114 à 127).

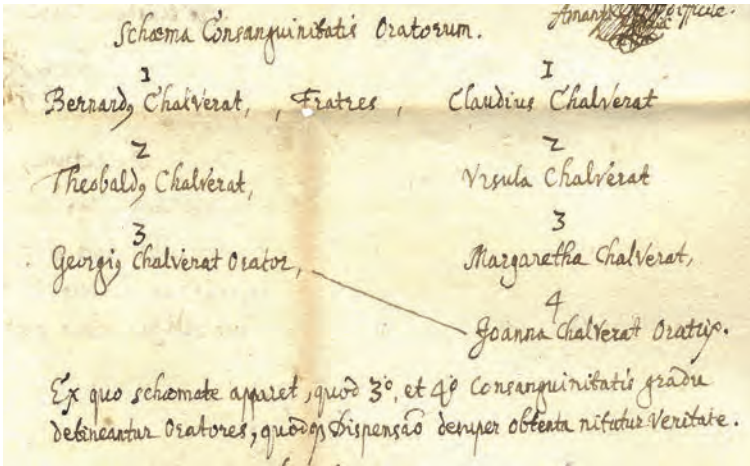


Schéma de consanguinité de deux requérants au mariage, 22.01.1659. Georges Chalverat, de Courrendlin (n° 3 dans la colonne de gauche), demande l'autorisation d'épouser Jeanne (n° 4 dans la colonne de droite), la fille de sa cousine (Marguerite, n° 3 dans la même colonne) issue de germains (Thibaud et Ursule, numéros 2). Demande acceptée. (AAEB, A 85/114.1)

- **Recensements de population.** Le premier recensement global pour la principauté date de 1770-1771 (cote B 198/21 à 25), mais d'autres enquêtes partielles antérieures existent, en particulier vers 1723. S'y ajoutent les recensements réalisés sous le département du Mont-Terrible, entre 1793 et 1800. Documents utiles tant aux généalogistes (mais attention aux homonymies !) qu'aux démographes (reconstitution des familles, âge au mariage et à la procréation, espaces intergénéraliques, micro-mobilité, etc.)

3.	1.	Catherine	Comte	Veuve.	63.	Châtillon	Châtillon	63.
		Henri	Comte	Garçon	37.	Châtillon	Châtillon	37.
		Marie-Anne	J. Dem.	fille	28.	Châtillon	Châtillon	28.
		Pierre-Joseph	J. Dem.	homme	26.	Châtillon	Châtillon	26.
		Marie	J. Dem.	jeune	2.	Vique	Châtillon	2.

Recensement de la population de Châtillon, an 8 (1799/1800), détail de la maison n° 3, qui abrite un seul feu, regroupant deux générations : Catherine Comte, la mère, veuve de 63 ans ; son fils Henri, célibataire (« garçon ») de 37 ans ; Marie-Anne, la sœur d'Henri, elle aussi célibataire ; et Pierre Joseph le cadet, marié à Marie, plus âgée que lui de quatre ans, venue de Vicques et établie à Châtillon depuis 2 ans (colonne de droite). Le village compte très peu de patronymes différents : à part la famille Chasseur et un certain Cléménçon (7 personnes), les 147 autres habitants s'appellent tous Chalverat, Comte, Cortat ou Seuret. C'est dire si Marie, de Vicques, apporte du sang neuf ! (AAEB, MT 363)

- **Procédures criminelles, civiles et fiscales** (dans la section Justice). Elles représentent près de 50 mètres linéaires de documents, couvrant essentiellement les 16^e, 17^e et 18^e siècles, avec quelques dossiers remontant au 15^e siècle. À noter en particulier : les Protocoles du tribunal criminel de la ville et mairie de Porrentruy (1540 – 1617) dont le répertoire détaillé est disponible sur Internet (voir *Infos pratiques*), comme d'ailleurs celui des sentences criminelles, qui étaient copiées dans des registres (Cod. 205A à 205F). Les procédures criminelles peuvent aussi contenir des dossiers contre des personnes **accusées de sorcellerie**, dont p. ex. celui de Madeleine Liengme, de Cormoret, dernière « sorcière » condamnée à mort dans l'Évêché, en 1710 ! La majorité des procès de sorcellerie sont cependant classés sous une autre cote (B 168/14 à B 168/19) ; ils représentent 250 dossiers d'instruction (16^e et 17^e siècles), tous répertoriés en ligne.

- **Montres d'armes.** Ce sont des revues d'hommes chargés de la défense du pays, formant les « milices bourgeoises ». Les plus anciennes listes remontent au 15^e siècle. Voir à ce propos l'article de Jean-Pierre Gigon dans le Bulletin n° 72 du CGAEB : « Montre d'armes de la Franche Montagne des Bois du 16 août 1542 ».

- **Collection Généalogie et histoire des familles (GHFAM).** Papiers privés de diverses familles (Gobel, Rengguer, Priqueler, Schumacher, Quiquerez, etc.): livres de raison, correspondance, comptes, quittances, actes divers (achats, ventes, etc.), lettres de fief, testaments, généalogies, lettres d'anoblissement, etc. Inventaire disponible en ligne.

Comment s'orienter dans la masse de documents ? Quelques ressources

- **Inventaires en ligne.** Depuis 2011, les AAEB ont entrepris de publier sur Internet (voir *Infos pratiques*) les inventaires dactylographiés disponibles en salle de lecture – vaste entreprise, qui devrait trouver son terme prochainement, et qui permet déjà au chercheur de préparer ses visites à distance. Mais il subsiste bien d'autres répertoires non publiés ou très sommaires, sans compter ceux qui restent à réaliser : une visite aux Archives peut aussi offrir l'occasion d'obtenir une orientation et des conseils auprès des archivistes, ou d'échanger avec d'autres chercheurs – des ressources inaccessibles depuis son ordinateur domestique !

- **Outils pratiques.** La page « Instruments d'orientation » du site www.aeab.ch vous propose p. ex. un état général des fonds et plusieurs outils tels que : recensements par localité, glossaire, liste des toponymes bilingues etc. Signalons aussi des guides fort utiles comme un « Aperçu des sources généalogiques aux AAEB » ou « La recherche en histoire des paroisses aux AAEB », qui permettent d'entrer concrètement dans les fonds puisqu'ils donnent des cotes d'archives précises. Toutes ces ressources peuvent être téléchargées au format PDF.

- **Répertoires patronymiques.** Divers répertoires manuscrits – donc inédits – sont disponibles en salle de lecture, en particulier ceux des procédures criminelles, civiles et fiscales, classées par seigneurie (pour l'instant, seuls les dossiers de procédures criminelles de la prévôté de Saint-Ursanne sont répertoriés en ligne, mais les autres le seront à l'avenir). Des répertoires manuscrits existent aussi pour l'Ordre judiciaire (testaments, inventaires et partages de biens, tutelles et curatelles...). Le répertoriage par ordre alphabétique des patronymes permet de savoir en peu de temps s'il se trouve un ou plusieurs dossiers susceptibles d'intéresser le chercheur. Il suffit ensuite de commander les dossiers pour les consulter en salle de lecture.

Damien Bregnard, archiviste

Infos pratiques

Archives de l'ancien Évêché de Bâle ; 10, Rue des Annonciades ; CH – 2900 Porrentruy
Tél. + 41 (0)32 466.32.43 – Courriel : info.archives@aeab.ch – Site : www.aeab.ch
Inventaires en ligne : <https://archives-aeabjura.ch>

Ouverture de la salle de lecture

lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

mardi de 8h15 à 17h30 non-stop

vendredi de 8h15 à 12h00.



Au cœur de la vieille ville de Delémont

Dans un cadre historique plein de cachet, au cœur de Delémont, le Musée jurassien d'art et d'histoire est assis sur les remparts de la vieille ville. Ses édifices font partie d'un ensemble architectural des 18^e et 19^e siècles.

En permanence : le Jura se décline en 7 espaces

Porte d'entrée sur l'histoire de toute une région, l'exposition permanente se propose de faire connaître le Jura d'hier, d'aujourd'hui et les enjeux pour demain.

Jurassique, Tête de moine, Ferme-Sapin-Cheval, la Décolleteuse, un Drapeau, le Jura... en partant de 7 clichés ou symboles sur le dernier-né des cantons suisses, elle éclaire les événements qui ont marqué la région et ses habitants.

On y découvre des pièces inédites comme la plus ancienne crose décorée connue au monde, datant du 7^e siècle, ou l'unique vestige du carrosse ayant mené le roi Louis XVI à son sacre à Reims en 1775. Une reconstitution 3D de Delémont en 1671 invite à se balader virtuellement dans les rues de la vieille ville, une animation à découvrir sur un écran tactile.



Crose de saint Germain, 7^e siècle, la plus ancienne crose décorée connue au monde.

Mais le Musée c'est aussi...

- Des expositions temporaires dont le but est d'éclairer des questions qui nous (public et musée) interpellent, ici et maintenant...
- Des activités pour petits et grands, régulières et singulières, dont de courtes visites accompagnées, chaque samedi et dimanche.

Un programme à découvrir sur le site du musée : www.mjah.ch



Panneau de la porte gauche de la voiture du sacre de Louis XVI, attribué à Jacques Chevalier, 1774-1775.

Infos pratiques

Musée jurassien d'art et d'histoire, rue du 23-Juin 52, 2800 Delémont
Tél. +41 32 422 80 77 - Courriel : contact@mjah.ch - site : www.mjah.ch

Le Musée vous accueille...

mardi à vendredi : 14h00 à 17h00

samedi et dimanche : 11h00 à 18h00

Pour écoles et groupes, accueil possible en dehors des heures d'ouverture, sur demande

Exposition à voir jusqu'au 28 avril 2019

L'argent fait-il le bonheur ?

Êtes-vous comme Fred pour qui l'argent est une sécurité et qui pense qu'on ne peut pas être heureux en Suisse sans argent ? Ou plutôt comme Daniela pour qui l'argent procure une certaine indépendance et une liberté ? Ou iriez-vous jusqu'à penser comme Christophe que l'argent rend prisonnier, qu'il est plus toxique et plus dangereux que l'héroïne : « L'argent est la drogue des drogues. Je me contente d'une petite dose. » Christophe vit en Suisse avec un revenu mensuel d'environ 700 CHF.

Huit personnes dévoilent ainsi leur point de vue sur l'argent : des témoignages filmés que vous pouvez retrouver au sein de l'exposition...

Qu'est-ce que l'argent ?

L'argent fait partie de notre quotidien. Mais en somme, que représente-t-il pour chacun d'entre nous ? Combien d'argent faut-il pour être heureux ? Quel prix sommes-nous prêts à payer pour en avoir ? Est-il réparti équitablement ?

A travers des objets tels qu'un morceau d'autoroute, un kilo de sable, un iPhone, dont le prix et la valeur sont interrogés, à travers des pièces de monnaies trouvées dans le Jura à différentes époques... l'exposition invite les visiteurs à interroger leur relation à l'argent.

Des monnaies issues des collections du musée



Des premières monnaies celtiques, en passant par une pièce sur laquelle on peut lire l'inscription CAESAR, des monnaies issues d'un trésor caché à Bourrignon durant la Guerre de Trente Ans ou un double-écu portant les armoiries du prince-évêque Christophe Blarer de Wartensee, le premier des six princes-évêques résidant à Porrentruy à avoir frappé monnaie, sans oublier les premières pièces suisses... une trentaine de monnaies issues des collections du musée sont présentées, des pièces pour la plupart trouvées ou ayant été en circulation dans le Jura.

Denier de César, argent, vers 50 av. J.-C., pièce retrouvée à Montgremay au-dessus des Rangiers.

Histoires d'objets, histoires d'argent

A travers cette exposition, le musée est même allé jusqu'à dévoiler quelques histoires d'argent au sein de son exposition permanente. Bien que la majorité des pièces entrant au musée soient données, elles ont en effet toute une histoire d'argent à révéler.



Vue de l'exposition « L'argent fait-il le bonheur ? »

Les prochains rendez-vous :

- **Mardis 19 février et 16 avril, à 15h**
Chasse au trésor
L'atelier des vacances, dès 7 ans.
- **Soirée 24 mars, 15h**
Argent de poche : casse-tête ou opportunité ?
Table ronde avec CARITAS Jura, AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert) et FRC (Fédération romande des consommateurs).
- **Mercredi 27 mars, 20h**
L'argent : destructeur ou créateur de liens ?
Conférence de Christian Arnsperger, professeur en durabilité et anthropologie économique à l'Université de Lausanne.

Que coûte la restauration d'un tableau ou le remontage d'un poêle ? Quel était le prix de cette gravure lors de son entrée au musée ? A-t-elle pris de la valeur au cours du temps ou en a-t-elle perdu ? Et la copie de la crosse, l'objet-phare du musée, combien a-t-elle coûté ? Que devrez-vous payer si la montre que vous avez achetée se révèle être une contrefaçon et qu'elle est saisie à la douane ? Une exposition bien riche et tout à fait d'actualité...

Nathalie Fleury, conservatrice

Registres paroissiaux et de l'état civil conservés aux Archives cantonales jurassiennes

Etat des lieux

Les Archives cantonales jurassiennes (ArCJ) conservent 890 registres paroissiaux et de l'état civil. Ces documents concernent essentiellement le territoire de la République et Canton du Jura. Les registres paroissiaux proviennent des paroisses catholiques, à l'exception de ceux de la paroisse réformée fondée à Porrentruy en 1816 pour l'ensemble des fidèles répartis dans le Jura catholique¹. Pour cette même ville, les Archives conservent des listes de patronymes israélites² ou encore des décès enregistrés à l'hôpital des bourgeois³. Le périmètre des paroisses peut varier dans la mesure où certaines englobent plusieurs communes, voire parties de communes, parfois situées de part et d'autre de la frontière cantonale actuelle, comme c'est le cas pour Undervelier englobant la commune de Rebévelier ou encore pour Ederswiler qui fait partie de la paroisse voisine, devenue bâloise, de Roggenburg.

Les copies des registres du XIXe siècle, établies par le clergé catholique et conservées jusqu'alors dans les archives de la préfecture de Porrentruy ont été versées aux ArCJ par la Section de l'état civil en septembre 1985. Toutefois, la majeure partie des registres ont été remis aux ArCJ par les offices de l'état civil, à quelques exceptions près, lors de la centralisation de ces offices au sein d'un service cantonal décidée par le Parlement le 25 avril 2001. Quelques cahiers de l'état civil datant de la période française ont été versés ultérieurement aux ArCJ.

La campagne de microfilmage de ces registres, entreprise par les ArCJ dans les années 1980⁴, avait permis de repérer ces documents dans les offices communaux et paroisses, dont certains détiennent des registres anciens. La conservation pérenne de ces informations – restées dans des locaux qui ne sont souvent pas identifiés en tant que locaux d'archives – n'est donc pas assurée, et leur valeur probatoire, nous y reviendrons, s'en trouve fragilisée. Dès lors, les situations suivantes existent :

	ArCJ	Ailleurs dans le canton
nombre de registres conservés	890	[chiffre non disponible]
nombre de registre conservés et microfilmés	601	209
nombre de registres conservés et non microfilmés	289	[chiffre non disponible]

Ainsi les ArCJ conservent 890 registres, et mettent à la disposition des personnes intéressées, par le biais des microfilms, 810 registres.

Les périodes documentées par les registres paroissiaux

Le point de départ de la première période ne saurait être caractérisé autrement que par un constat par défaut : la collection commence depuis que les registres sont conservés. Porrentruy a conservé le plus ancien registre paroissial connu en Suisse, datant de 1481 à 1592⁵. C'est en effet en 1481 que l'archevêque de Besançon⁶, Charles de Neufchâtel, demande à son clergé de tenir des registres de baptêmes⁷. A la même époque, le rôle de la paroisse de Saint-Ursanne, daté « vers 1480 », oblige le curé à :

*mettre et rediger par escript tous les enfants quil baptiserat, l'an, le jour, le mois du baptesme, les noms et surnoms des peres et meres de l'enfans baptisé, des parrains et marraines, semblablement les noms et surnoms de ceux qui solenisent leur mariage, comme aussi les noms des trespases, lesquels en donnera le curé à messieurs de la ville chascun an copie.*⁸

Cependant les plus anciens registres de Saint-Ursanne conservés datent du XVIIe siècle.

¹ ArCJ, 910 Porrentruy 2.

² ArCJ, 910 Porrentruy 5 I.

³ ArCJ, 910 Porrentruy 3.

⁴ ArCJ, 910 Microfilms correspondance, 1977-2003. Un accord a été signé avec la Société généalogique d'Utah le 7 janvier 1985. Le programme de microfilmage était pratiquement terminé en 1987 : Noirjean, François, *Jurassica, annuaire du CER*, N° 1, 1987, p. 6.

⁵ ArCJ, 910 Porrentruy 1.1a et 1.1b, 1481–1592 ; registre des baptêmes. Hofer, Paul. « Die schweizerischen Zivilstandsregister. Ihre Entstehung und Entwicklung und ihr Verhältnis zur Statistik. » - *Zeitschrift für schweizerische Statistik*, 1908, S. 427-463. Cet article reproduit le fac-similé des deux premières pages du registre de Porrentruy.

⁶ Jusqu'en 1780, l'Ajoie, à l'exception de la Baroche, relève de l'archevêché de Besançon.

⁷ Ces statuts sont cités au début du registre de Porrentruy. Pégeot, Pierre. *Le Pays de Montbéliard et la région de Porrentruy au Moyen Âge : peuplement et démographie*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Nancy II, 1982, p.

Noirjean, François. « L'état civil dans la République et Canton du Jura », *Revue de l'état civil*, Berne, 1984, N° 11, p. 354-358.

⁸ *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, recueillis et publiés par ordre du Conseil-exécutif de la République de Berne par J. Trouillat et L. Vautrey, tome 5 (1400-1500). – Porrentruy, J. Gürtler, p. 541.

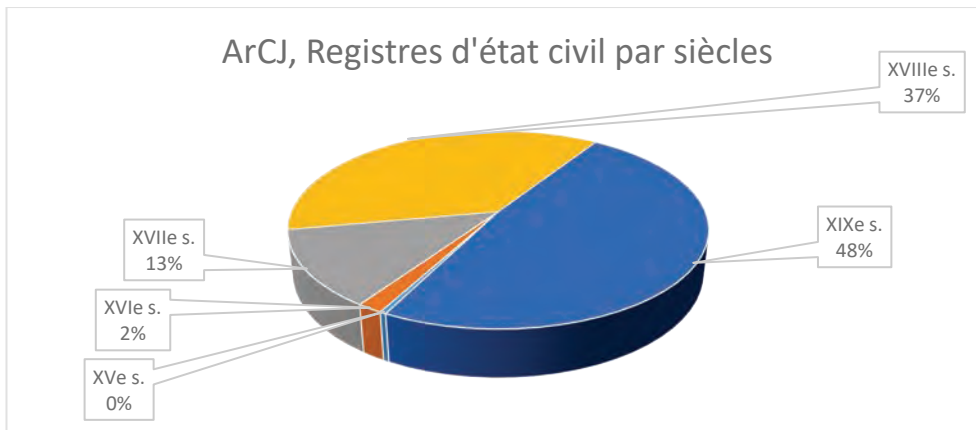
En application des décrets du Concile de Trente, l'évêque Jacques-Christophe Blarer de Wartensee réunit le clergé lors d'un synode tenu à Delémont en 1581 ; des nouveaux statuts sont alors promulgués et publiés en 1583. Les actes que les curés sont tenus d'enregistrer pour les baptêmes, les confirmations, les mariages et les décès sont libellés dans une formulation imposée⁹.

D'une façon générale, les dates de conservation varient fortement. Les graphes ci-dessous confirment clairement :

- pour le premier (par siècles) que les périodes qui nous sont les plus proches sont bien sûr les mieux conservées. Ce constat n'a rien d'original, mais c'est la première fois qu'il peut être quantifié (grâce à l'utilisation du logiciel de gestion des archives), et cela a une incidence directe sur les investissements qui seront nécessaires pour la conservation et la restauration de ces registres.

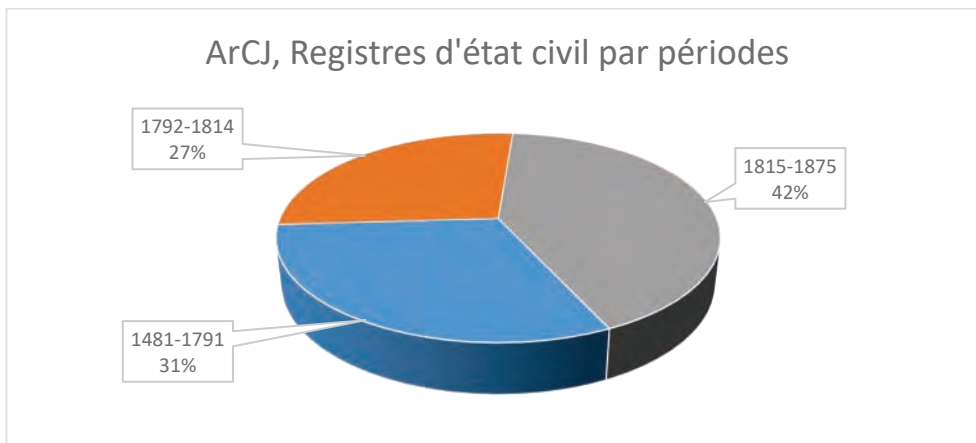
De façon très majoritaire, pour une même paroisse, la série des différents registres qui la concernent est continue : dès lors qu'un registre est conservé, les suivants le sont aussi.

Il est coutumier d'entendre dire que ces registres disparaissent lors de catastrophes, principalement l'incendie et l'inondation. Certes, mais ces événements sont en général documentés et ne sauraient prendre le pas sur la négligence humaine, première source de disparition des archives, quelles qu'elles soient. Il appert que, dans bien des cas, les plus anciens registres d'une paroisse datent de l'époque suivant la Guerre de Trente Ans (1618-1648).



Par ailleurs, il faudrait s'interroger sur les changements de perception des sociétés vis-à-vis du besoin de ces sources et de l'utilisation qu'elles en font. A quand remonte la généalogie telle que nous la connaissons et qu'elle se pratique actuellement, non plus par des groupes humains qui ont intérêt à valoriser leurs ascendants ou à prouver la transmission d'un héritage, mais simplement en tant que recherche humaine, voire identitaire, susceptible d'intéresser tout-un-chacun ? Les longues procédures engagées pour les prétendants à la succession de Dame Billieux-Faber, décédée en 1806, illustrent à souhait l'utilisation intéressée de la généalogie¹⁰.

Le second graphe (par périodes historiques) montre que le nombre de registres conservés en fonction des trois périodes majeures de l'histoire du Jura, est sensiblement identique.



⁹ *Statuta basiliensia in synodo Thelspergensis.* – Friburgi Brisgoiae, Typis Froben, 1583, p. 199-201.

¹⁰ ArCJ, 127 J Fondation Billieux-Faber, 1806-1995.

1^o) Des origines à la période française de 1792

Pour cette période, les registres sont des registres de paroisse, tenus exclusivement par le clergé sur ordre de l'Église. On le sait, pour la confession catholique chaque étape de la vie (baptême, mariage et décès) est liée à un sacrement¹¹. Il s'agit donc pour le curé, en même temps qu'il enregistre les étapes franchies par un individu, d'inscrire les gestes sacramentels qu'il administre à cette occasion. Les espaces de vie et de mort dans les anciennes églises sont étroitement liés : le livre de la vie s'écrit dans l'église, celui de la mort est le cimetière qui l'entoure, et qui constitue l'entrée dans la vie éternelle, porteuse de la promesse de résurrection. L'éternité est un seul espace-temps, réalisé physiquement et symboliquement par l'église et son cimetière qui ne forment qu'un seul espace sacramentel.

L'entrée dans la vie chrétienne est marquée par l'attribution du prénom. C'est elle qui caractérise une personne, qui l'individualise, et en même temps, marque son entrée dans l'Église. Elle se fait par l'imposition des mains du curé sur la tête de l'enfant, geste de bénédiction symbolisant la transmission du pouvoir spirituel. Le maître mot du baptême est la formule *baptisavi* ou *baptisatus (baptisata) est* évoquant le versement d'eau sur la tête de l'enfant, suivi de *impositum est* : on lui a imposé les mains, qui précède généralement directement le prénom donné à l'enfant.

On note aussi que le terme *patrini sunt* est un terme générique, désignant l'ensemble constitué par le parrain et la marraine. Les « patrons » (au sens actuel du mot « patronage) de l'enfant ont la charge de s'assurer que ce dernier suivra bien une éducation chrétienne conforme à sa confession.

Enfin, c'est la date du baptême qui nous est donnée, celle de la naissance est précisée par une formule du type : « né aujourd'hui » ou « né hier ». Selon les cas, le baptême est administré sous condition *si non es* aux nouveau-nés ondoyés par la sage-femme au cours de l'accouchement.

Le mariage est entouré d'un rituel de pureté. Symboliquement, l'union entre deux époux correspond au lien unissant le Christ et l'Église¹². Le curé doit faire les annonces nécessaires permettant de s'assurer que le mariage est conforme à l'absence de degrés de parenté entre les époux. C'est ce qui nous permet parfois de bénéficier d'une source secondaire : les registres de promesse de mariage. Comme les promesses ne sont liées à aucun sacrement, ces registres n'ont été conservés que de manière occasionnelle : seul le registre de mariage a une valeur probatoire. Si les trois bans ne sont pas publiés ou si les futurs époux ont un lien de parenté, une dispense doit être accordée par l'official du diocèse.

Au moment du mariage, les curés ne manquent pratiquement jamais de noter que l'engagement des époux s'est fait par consentement mutuel, *consensu mutuo*, qui se trouve dans toutes les formules enregistrées. La liberté des époux au moment du mariage est à la base du nouveau lien qui va les unir. Elle doit être exprimée clairement et le curé la note avec soin dans le registre.

Quant au décès, il est essentiel que le curé soit en mesure de dire s'il a eu la possibilité de donner l'extrême-onction à la personne décédée. Le curé a non seulement le devoir de l'administrer, mais c'est l'un des rares sacrements pour lequel il doit se montrer proactif : il a l'obligation de se renseigner pour connaître ceux qui pourraient en avoir besoin¹³. Dès lors, l'inscription relative à cette démarche est fréquente sous l'Ancien Régime.

2^o) La période française : 1792 -1815

La Révolution française, et les changements qu'elle impose à la société, n'a pas manqué d'instaurer un état civil. Par le *Décret qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens*, adoptée le 20 septembre 1792, l'Assemblée nationale, sans se prononcer contre les rites religieux existants, retire la tenue des registres d'état civil aux curés pour la confier aux maires des communes :

Art. 1er. - Les municipalités recevront et conserveront à l'avenir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès¹⁴.

Cette réforme entraîne bien entendu des changements conséquents. Nous n'avons plus affaire à des registres de paroisse, mais bien d'état civil. Ce n'est plus la vie du chrétien qui est considérée, mais celle du citoyen. Sa filiation devient plus importante, seule sa date de naissance compte, car c'est elle qui permettra de lui faire payer des impôts d'une part, et d'autre part, pour les hommes, de savoir quand on pourra le recruter pour l'armée, puisque la conscription obligatoire est aussi un enfant de la Révolution.

¹¹ Les protestants ne connaissent que deux sacrements : le baptême et la Sainte-cène.

¹² *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, 1980, t.10, p. 366.

¹³ *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris, 1929, t.5b, p.2017.

¹⁴ [https://fr.wikisource.org/wiki/Décret du 20 septembre 1792 qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens](https://fr.wikisource.org/wiki/Décret_du_20_septembre_1792_qui_détermine_le_mode_de_constater_l'état_civil_des_citoyens), date de consultation : 7 octobre 2018.

Toutes ces dispositions vont s'appliquer dans les territoires conquis par les armées françaises. Dans l'ancien Evêché de Bâle, bon nombre de paroisses vont être « fragmentées » en diverses municipalités qui tiennent en français chacune des registres de naissance (on y trouve aussi des adoptions), de publications ou promesses de mariage, de mariage et divorce, de décès. Ces divers registres sont annuels et, tous les dix ans, une table récapitulative (table décennale¹⁵) est établie. Un formulaire des registres est le même pour toute la France. Les registres, à l'exception du registre des publications de mariage¹⁶, sont tenus en deux exemplaires destinés l'un à la municipalité et l'autre au directoire du district puis au directoire du département qui les conservera dans ses archives¹⁷.

Comme les registres paroissiaux ont dû être confiés aux nouveaux détenteurs du pouvoir, la crainte d'une utilisation contraignante des données qu'ils contiennent, notamment pour la conscription, a certainement entraîné la perte de registres ou la falsification de certains actes pour éviter que des jeunes gens ne soient recrutés par les armées françaises¹⁸.

A la suite de la signature du Concordat, en 1801, les « bons prêtres » qui sont de retour reprennent leur ministère et tiennent à nouveau des registres paroissiaux, parallèlement à ceux tenus par les officiers d'état civil.

30) La période bernoise : 1815-1875

A la suite du Congrès de Vienne, l'Acte de réunion du ci-devant Evêché de Bâle au Canton de Berne, dans son article premier, garantit le libre exercice du culte catholique :

Art. 1er. – La Religion catholique, Apostolique et Romaine, est garantie pour être maintenue dans l'état présent et librement exercée comme culte public, dans les communes de l'Evêché de Bâle, où elle se trouve actuellement établie.

En 1816, diverses dispositions légales précisent ce que le Canton de Berne attend de son clergé. « L'ordonnance sur les mariages dans les Grands-bailliages du Jura », prise le 9 janvier 1816, dans son art. 4, confie à nouveau la tenue des registres au clergé¹⁹. Le « Décret portant abolition de la législation française concernant les mariages et les divorces » du 15 mai 1816, stipule à son art. 2 :

*les lois canoniques y relatives qui existaient sous le Gouvernement des Princes-Evêques, sont remises en vigueur pour la partie catholique desdits bailliages »*²⁰.

Pour le Jura, la restauration des pratiques liées à l'état civil est complète : la tenue de registres distincts pour chaque municipalité est abandonnée et les curés tiennent à nouveau en latin les registres relatifs à l'ensemble de leurs paroissiens sans distinction de commune, et y inscrivent les mêmes informations qu'avant 1792.

Toutefois, en qualité d'officiers publics, les curés inscrivent aussi les naissances d'enfants de religion israélite. Avec la fondation en 1816 d'une paroisse réformée à Porrentruy, le pasteur assume la même fonction pour les fidèles répartis dans le Jura catholique avec l'appui du pasteur de Tramelan pour les Franches-Montagnes.

Le registre des baptêmes contient aussi une liste des anabaptistes établis dans la région.

Les actes concernant les fidèles domiciliés en « diaspora » sont enregistrés dans une paroisse voisine de leur confession. Ainsi les registres de la paroisse des Bois contiennent des actes de catholiques établis à La Ferrière, à La Chau-de-Fonds ; ceux de Courrendlin pour des catholiques domiciliés à Moutier, sur la Montagne de Moutier. Réciproquement, des enfants baptisés dans la chapelle réformée de Saignelégier sont inscrits dans le registre de Tramelan ; des actes concernant des protestants domiciliés à Courrendlin ou à Rebeuvelier sont enregistrés à Moutier. Les curés et les pasteurs bénéficient manifestement d'une certaine autonomie. Berne n'a par exemple pas cherché à imposer, pour les registres de baptêmes, que la date de naissance soit notée dans les registres, en plus de celle du baptême.

Chaque année, une copie des registres est adressée à l'administration baillivale puis préfectorale. De ce fait, les registres des paroisses du Laufonnais sont physiquement reliés à ceux des paroisses du bailliage puis du district de Delémont durant la période de 1816 jusqu'à la création du district de Laufon en 1846.

Il ne faut cependant pas s'y tromper : si la fonction de tenue de ces registres est bel et bien prise en charge par les curés et les pasteurs, ce n'en est pas moins à la demande du nouveau pouvoir politique que cette

¹⁵ Arrêté relatif aux tables décennales de l'état civil, du 25 vendémiaire an 9.

¹⁶ Décret du 20 septembre 1792, Titre IV, Section II, art. 4.

¹⁷ Décret du 20 septembre 1792, Titre II, Section I, art. 12.

¹⁸ Noirjean, François. *op. cit.*, p. 357.

¹⁹ *Nouveau recueil officiel des lois, décrets et ordonnances du Canton de Berne 1715-1822*, Berne, 1862, p. 330. ArCJ, AC 91.3.1.

²⁰ *Nouveau recueil officiel des lois, décrets et ordonnances du Canton de Berne 1715-1822*, Berne, 1862, p. 383. ArCJ, AC 91.3.1.

fonction leur est dévolue, et non plus en fonction du seul pouvoir ecclésial. Ce pouvoir politique ne manquera d'ailleurs pas de se faire sentir de façon autoritaire dès le début du Kulturkampf en 1873.

Le 18 mars 1873, le Gouvernement bernois suspend les 97 prêtres protestataires contre la destitution de Mgr Lachat de toutes les fonctions publiques qu'ils remplissaient, notamment pour l'enregistrement des actes de l'état civil. Pour assurer la continuité administrative, le Conseil-exécutif adopte, le 20 mars de la même année, une *Ordonnance sur la tenue provisoire des registres de l'état civil dans les paroisses catholiques du Canton de Berne*²¹. Le 28 mars suivant, il nomme des officiers provisoires pour remplacer les curés déposés²². Le pasteur en charge de la paroisse réformée de Porrentruy continue de tenir ses registres pour les actes de son ressort. Dans les paroisses catholiques, des registres sont dès lors tenus en français par les officiers laïcs, sur des formules préimprimées.

La révision totale de la Constitution fédérale de 1874 propose que l'état civil soit uniquement laïc et organisé par l'Etat fédéral. Un référendum facultatif a été lancé, et le 23 mai 1875, par 51% des votants, l'organisation de l'état civil par l'Etat fédéral était acceptée. La majorité des cantons y étaient opposés²³, mais lors d'un référendum facultatif, la double majorité des votants et des cantons n'est pas requise. Dès le 1^{er} janvier 1876, la Confédération se charge d'organiser l'état civil dans toute la Suisse. Dès lors, les registres sont conservés par le Service de l'état civil.

La numérisation

La numérisation est un moyen très performant pour assurer la mise à disposition de l'information. Une fois numérisées, les données généalogiques sont accessibles pour les chercheurs et leur écran d'ordinateur devient l'équivalent de l'écran d'un lecteur de microfilm.

Le problème généralement rencontré actuellement dans ce type de transfert de données, est que l'on a trop tendance à oublier que la numérisation ne crée que des avatars de données réelles. La valeur de preuve de ces données, même lorsqu'elles sont antérieures à 1875, reste sur les documents originaux. Ce sont ceux-là qui font foi, qui font par exemple l'objet d'une attestation qui nous est parfois demandée par les personnes qui se sont lancées dans les processus de naturalisation. Le numérique entre en concurrence avec le papier, qui devient difficile à restaurer, parce que la conscience de la valeur de preuve des documents d'origine se perd, à tort selon nous, en même temps que leur diffusion à large échelle. Diffuser l'information, c'est bien, mais en assurer la sauvegarde reste indispensable !

Antoine Glaezer
archiviste cantonal

François Noirjean
archiviste cantonal émérite



Infos pratiques

Archives cantonales jurassienne ; 9, rue Pierre-Péquignat ; CH – 2900 Porrentruy

Tél. + 41 (0)32 420.84.00 – Site : www.jura.ch/DFCS/OCC/ArCJ.html

Inventaires en ligne : <https://archivescantonales.jura.ch/archivplansuche.aspx?ID=1>

Ouverture de la salle de lecture

lundi 13h30 à 17h30

mardi 09h00 à 17h30

mercredi 13h30 à 17h30

jeudi 09h30 à 17h30

vendredi 09h00 à 17h00.

²¹ *Feuille officielle du Jura*, 26 mars 1873.

²² *Feuille officielle du Jura*, 2 avril 1873.

²³ LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, FR, SO, AI, SG, GR, TI, VD, VS ont tous voté contre : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/18750523/can13.html>, date de consultation : 11 octobre 2018.

La grotte du Kim à Courtemaîche

O n a de la peine à imaginer qu'il y a un demi-siècle, un homme, surnommé le Kimmeschaefer, vivait dans la bême de Courtemaîche, une petite caverne longeant la route cantonale non loin du passage à niveau de Grandgourt. Le Kim, de son vrai nom Joseph-Louis Etienne, enfant naturel, est mort à Miserez en 1950. Dès son jeune âge, le petit Joseph subit la pression sociale due au fait que sa mère n'était pas mariée et qu'il n'avait jamais connu son père. Il aimait la solitude et certains se rappellent avoir entendu dire qu'il n'appréciait guère la discipline scolaire. Pourtant, dès son mariage avec une demoiselle de Buix, le village voisin, Etienne fait un effort pour se mouler dans la conformité. Paysan-pierriste, il élève quelques chèvres, des vaches et passe le reste de son temps à l'établi. Mais dès que la brouille s'installe dans son ménage, Etienne perd toute ardeur au travail. Quand sa femme le quitte, après l'avoir semble-t-il entraîné à boire plus que de raison, il vend sa maison et ses biens et se retire dans la bême, au nord du village. Il y aménage un foyer rudimentaire, avec deux bancs naturels, quelques vieilles casseroles et se prépare une couche à même le sol. De là, il ira en journée chez les paysans des alentours, récoltant des branchages pour la confection de paniers et de balais. Etienne reçoit le surnom de Kimmeschaefer, sans doute pour avoir exercé à l'occasion la fonction de berger communal. Au bistrot, il ne recule devant aucun exploit : il casse du verre de bouteille avec ses dents, avale tout crus des vers de terre, ingurgite des orvets et des limaces. Il se contente parfois de mendier un peu de pain ou des fruits. Le Kim est doté d'une force et d'une poigne peu communes, à tel point que les paysans font parfois appel à lui, notamment quand il s'agit de ferrer un cheval rebelle. Le curé n'aimait guère le Kim et se plaignait de l'influence débiliteuse que son exemple donnait aux gens. Le Kim ne s'exprimait quasiment qu'en patois. Il aimait à terminer ses phrases par ces mots : « To fô qu't'es ! » (Tout fou que tu es !), comme s'il avait voulu ajouter : « Tu as bien tort de me plaindre ou de te moquer de moi, car je suis heureux ... (Coordonnées : 570 575 / 257 325)



MES AIEUX

Du fond de mon berceau j'aperçois leurs visages,
Leurs mains rugueuses, timides, déjà ridées par l'âge.
Comblé par leur amour, leurs sourires paternels,
Je m'endors pour grandir ; mes vieux sont éternels.

Maudite léthargie, qu'arrive donc l'éveil !
Le fort vent du Temps souffle durant mon sommeil !
Les bourrasques les portent du berceau au cercueil,
Et j'ouvrirai les yeux sur le vide et le deuil.

Je ne vous oublie pas, je veux mieux vous connaître,
Et remonter le temps pour vous faire renaître,
Aïeul, raconte-moi l'histoire de tes pères,
Aujourd'hui tu le sais, mais hier est éphémère.

J'ai, bien rangées chez moi, de vieilles photographies,
Emouvants témoignages sur du carton jauni.
Fines moustaches, chapeaux claques, robes de dentelles,
Font de grand-père un roi, et grand-mère était belle.

Mes pas sont incertains dans les couloirs du Temps.
J'avance à pas de loup vers ces livres d'antan.
Chaque jour est une page du livre de la Vie,
Mais quand l'auteur s'en va, plus d'encyclopédie.

Effleurant la poussière de ces volumes anciens,
Votre enfant veut les lire mais ne comprend pas bien ;
Au milieu de grands vides, des phrases en peu de mots ;
« Il était cordonnier, elle était de Bordeaux ».

Les feuilles se déchirent et l'encre devient pâle,
Ne resteront bientôt que les phrases principales.
Quand ils tombent en poussière et filtrent entre mes doigts,
Restent parfois un village, une alliance, une croix.

Chers fantômes inconnus à qui je dois la vie,
Croyez-moi, je vous aime, malgré les décennies.
Si je ne vous trouve pas, si ma recherche est vaine,
Votre héritage est là ; ce sang qui est dans mes veines.

A celui qui après moi reprendra le flambeau,
Quand nul ne saura plus où reposent mes os,
Reçois d'un vieil ancêtre le salut fraternel,
Car c'est bien grâce à toi que je suis immortel.

Jérôme Gasulla



Avertissement : cette rubrique cherche à promouvoir l'entraide entre les membres du Cercle d'une part et les chercheurs qui s'intéressent à des familles jurassiennes d'autre part. Les questions et les réponses peuvent être adressées par le formulaire de contact du site internet ; elles paraîtront dans le bulletin suivant. Il s'agit de faire profiter le plus grand nombre de chercheurs des informations qu'elles contiennent.

**Question No 1012****AUBRY****Paul-André Aubry**

Recherche tout documents, informations etc. sur : AUBRY Jean Alcide, fs de Ariste et de MAUVAIS Zélie. Marié le 22 mai 1903 à Porrentruy avec FROSSARD Joséphine Marie Virginie ° le 29/02/1880 peut être à Vendlincourt

Question No 1013**BRUN****Liliane Thouvenin**

Un de mes ancêtres, Jean Baptiste Brun, se marie à Giromagny (T de Belfort) en 1767, et sur l'acte il est dit de "Oberbergen (ou quelque chose comme ça) diocèse de Bâle"

Je n'arrive pas à trouver de carte ou de document sur ce diocèse à cette époque qui me permettrait de trouver la paroisse ou la ville (ses parents sont Georges Brun et Elisabeth Linguer(in). Merci pour les conseils, les informations et les aides que vous pourriez m'apporter

Question No 1014**RAIGUEL****Michel Dupuis**

Je recherche la date, (jour, mois, avant ou après l'armistice de 1918) du décès de Paul Henri Raiguel, mort de la grippe espagnole ? Il aurait été mon grand-père. Le lieu pourrait être les Convers près de la Chaux-de-Fonds ? Corgémont ? Sonvillier ? Villeret ?

**Réponse No 1008****VON GUNTEN****René Vermot-Desroches**

Question de Daniel Fradon parue dans le bulletin numéro 99

Sur les actes il n'y a pas de mention marginale, du moins en Suisse, en France il y en a mais c'est tardif, peut être sur les registres de bourgeoisies ?

Pour la descendance il faut chercher sur St Imier puisque les parents se sont mariés en 1848 à St Imier, il y a donc d'autres enfants à trouver.

Les archives de St imier sont en ligne ici : <http://www.query.sta.be.ch/archivplansuche.aspx?ID=37>



Cotisation 2019

Membres domiciliés en Suisse : 40 CHF
Membres domiciliés à l'étranger : 45 CHF ou 40 Euros ou 45 \$

Payable sur :

- Compte postal no. 25-14919-3 avec le bulletin de versement ci-joint ou
- Banque Valiant SA, CH 2800 Delémont CCP no. 30-38112-0, Clearing no. 6300 - SWIFT/BIC VABECH22XXX Compte CGAEB - IBAN CH93 0630 0016 3224 8400 7

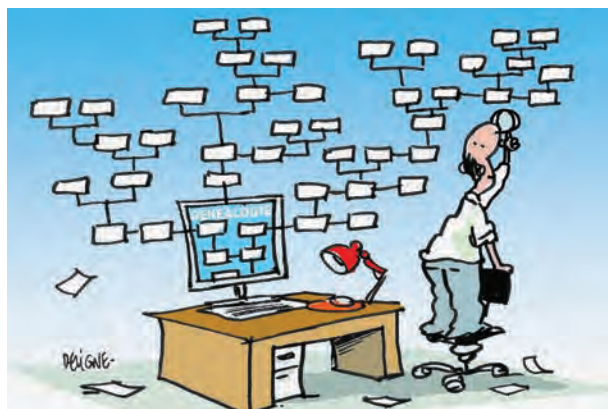
Nous vous prions de vous acquitter de votre cotisation 2019 jusqu'au 31 mars 2019

Nous vous remercions très sincèrement de votre prochain règlement.

Marie-Thérèse Kohler, trésorière



Le cercle vous souhaite santé et bonheur pour 2019



Des articles pour le bulletin. Ce pourrait être :

- vos recherches
- des anecdotes
- des personnages
- des photos
- des documents
- etc. etc. etc.

Le cercle recherche

A envoyer à joel.etique@cgaeb-jura.ch
D'avance merci de votre collaboration

Réunion du Cercle généalogique de l'ancien Evêché de Bâle Samedi 23 février à 14h00 à l'hôtel de la Gare à Moutier Assemblée générale

Ordre du jour

1. PV de l'assemblée générale 2018 (Cf. Bulletin No 97 avril 2018)
2. Rapport d'activité 2018
3. Comptes 2018
4. Programme d'activité 2019
5. Budget et cotisations 2019
6. Élection du Bureau et des vérificateurs des comptes
7. Divers

Vers 15h30

Discussion :

- Comment utiliser le site web du CGAEB ?
- Mes recherches ;
 - pourquoi ? pour qui ? que deviendront-elles ?

dates à venir et à retenir

Mercredi 15 mai 2019 à Delémont, Hôtel du Bœuf, à 19 h

Qui sont ces femmes et ces hommes de Sorvilier qui ont émigré aux Etats Unis d'Amérique ?

Par Bernard Romy

De 17h00 à 19h00 portes ouvertes à la bibliothèque du Cercle (Porte au Loup)

Célébration du 30^{ème} Samedi 29 juin 2019

Musée rural des Genevez

et Abbatale de Bellelay

Mercredi 4 septembre 2019 à Moutier, Hôtel de la Gare, à 19 h.

Hôpital de Saignelégier

Par Jean-Luc Vermeille, Historien,

Samedi 16 novembre 2019 à Delémont, Hôtel du Bœuf, à 14 h.

Emigration jurassienne aux Etats-Unis durant le XIXe siècle

Par Marie-Angèle Lovis,

Samedi 29 février 2020 à Moutier, Hôtel de la Gare, à 14 h.

Assemblée générale